

Ancien-Stand Concours d'espaces publics Rapport du jury

Février 2025



Ancien-Stand

Concours d'espaces publics

Rapport du jury

Concours à un degré en procédure sélective selon
Règlement SIA 142

Février 2025



Maître d'ouvrage

Ville de Lausanne
Service des parcs et domaines
Avenue du Chablais 46
1007 Lausanne
www.lausanne.ch/spadom

Assistance au maître d'ouvrage

Fischer Montavon+Associés
Architectes-Urbanistes SA
Ruelle Vautier 10
1400 Yverdon-les-Bains
info@fm-a.ch

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	2
Rappel de la procédure	5
1. Périmètres et objectifs du concours	7
1.1 Périmètre du concours	7
1.2 Enjeux et objectifs majeurs	7
2. Clauses administratives (extrait)	11
2.1 Organisateur, maîtrise d'ouvrage et adjudicateur	11
2.2 Genre de concours	11
2.3 Déclaration d'intention de la maîtrise d'ouvrage	12
2.4 Contrat de gré à gré avec l'équipe lauréate	13
2.5 Prix et mentions	13
2.6 Procédure en cas de litige	14
2.7 Composition et rôle du jury	14
2.8 Spécialistes-conseils	15
2.9 Calendrier du concours	16
2.10 Éléments prépondérants et indicatifs du programme	17
2.11 Critères d'appréciation	17
3. Déroulement du concours	19
3.1 Phase sélective	19
3.2 Participants sélectionnés	19
3.3 Remise des projets et examen préalable	20
3.4 Admission des projets au jugement	21
3.5 Admission des projets à la répartition des prix	21
3.6 Analyse par les spécialistes-conseils	21
4. Sélection des projets	23
4.1 Délibérations et méthode d'examen	23
4.2 Premier tour d'élimination	23
4.3 Second tour d'élimination	24
4.4 Tour de repêchage	24
5. Classement	25
6. Recommandations du jury	27
6.1 Économie des moyens	27
6.2 Interaction et itération	28
6.3 Avenue des Plaines du Loup	28
Approbation	29
Levée de l'anonymat	32
Présentation des projets primés	35
7. Appréciation des projets primés	40
7.1 HIER POUR DEMAIN	40
7.2 I'M STILL STANDING	48
7.3 IL SERA DEUX FOIS	56
Projets éliminés au 2nd tour	59
Projet éliminé au 1^{er} tour	75

Avant-propos

Le quartier de l'Ancien-Stand, témoin d'une vision moderniste audacieuse et porteur d'un patrimoine paysager exceptionnel, nous a offert un cadre unique pour réfléchir aux défis et aux opportunités de l'aménagement contemporain. Ce concours a permis de placer au centre des débats les enjeux cruciaux du patrimoine, du climat et des usages, non pas comme des contraintes, mais comme autant d'opportunités pour réinventer la ville et renforcer le rôle fédérateur des espaces publics.

Le choix d'organiser ce concours selon la procédure SIA sur sélection témoigne de la volonté de la Ville de Lausanne de garantir une démarche rigoureuse, transparente et qualitative. Ce format offre un cadre d'émulation où l'excellence professionnelle rencontre la créativité, permettant ainsi d'obtenir des propositions à la hauteur des enjeux complexes de notre époque. Par ailleurs, cette méthode, en favorisant la participation de bureaux de renom comme de jeunes talents, joue un rôle fondamental dans le renouvellement de notre profession. Donner une place à des équipes émergentes, les inviter à relever des défis d'envergure, c'est investir dans l'avenir de notre discipline tout en apportant une diversité précieuse aux réflexions. Cette mixité intergénérationnelle, à la croisée de l'expérience et de l'innovation, enrichit les débats et garantit des réponses pertinentes, sensibles et ambitieuses.

Des collaborations interdisciplinaires ont aussi enrichi les propositions en permettant une approche plus holistique. Elles ont contribué à une meilleure préservation de la substance patrimoniale du quartier tout en intégrant les habitants et les usagers au cœur des réflexions. Cette diversité des compétences a permis de porter les projets plus loin, en articulant une compréhension fine des enjeux historiques avec des solutions contemporaines adaptées aux réalités sociétales et climatiques.

Aujourd'hui, le métier d'architecte paysagiste se trouve au carrefour de grandes transformations. Réinventer des espaces publics dans un contexte de densification urbaine, préserver et sublimer le patrimoine tout en répondant aux impératifs climatiques, et s'adapter aux besoins d'une société toujours plus diversifiée et mobile : autant de missions complexes, mais passionnantes, que ce concours a su embrasser. Ces défis, loin de nous freiner, nous incitent à repousser les limites de notre savoir-faire et à inscrire nos projets dans une vision systémique, où le paysage devient un outil essentiel de résilience et de bien-être collectif.

Je tiens à remercier chaleureusement la Ville de Lausanne pour la confiance accordée au jury, ainsi que pour son engagement exemplaire à travers l'organisation de ce concours. C'est également avec beaucoup de gratitude que je salue mes collègues du jury, dont l'expertise, la rigueur et la richesse des échanges ont permis un choix éclairé et unanime. Enfin, j'ai été touché par l'enthousiasme des lauréats, qui s'apprentent à développer ce projet aux côtés de la Ville, et je me réjouis de voir ce quartier emblématique se transformer pour répondre aux attentes de demain.



Maxime Monnier

Président du Jury
Architecte paysagiste
Directeur de MAP à Lausanne



Maxime Monier
Président du jury



Natacha Litzistorf

Vice-présidente du jury
Conseillère municipale en charge
du logement, de l'environnement
et de l'architecture

Le projet de l'Ancien-Stand reflète une vision de renouveau alliant patrimoine, environnement et urbanisme. Réalisé sur la base d'un plan de quartier élaboré par le Service de l'urbanisme de la Ville de Lausanne et approuvé en 1961, cet ensemble constitue un témoignage emblématique de l'urbanisme des années 1960. Les aménagements extérieurs, conçus entre 1967 et 1968 par le Service des parcs et promenades sous la direction d'André François Desarzens, incarnent une approche visionnaire entre espaces verts et fonctionnalités urbaines.

Aujourd'hui, ce site caractérisé par ses larges pelouses ponctuées de grands arbres, ses cheminements piétons et sa place de jeux centrale, se situe dans un secteur en pleine mutation, faisant la part belle à la jeunesse, avec une part importante de jeunes de moins de 20 ans. L'arrivée de la ligne de métro M3 ouvre de nouvelles perspectives d'accessibilité, renforçant le rôle de ce quartier comme espace de vie et de transit. Dans ce contexte, la préservation et l'amélioration du patrimoine arboré, tout comme l'intégration de solutions novatrices face aux défis climatiques et le dialogue entre le bâti chargé d'histoire et son adaptation aux nouveaux usages, sont des priorités absolues pour la Municipalité.

Bien que le parcellaire soit propriété de la Ville de Lausanne, la Coopérative Logement Idéal et la Fondation de l'Orme, bénéficiaires de droits de superficie, sont les deux partenaires privés dans l'organisation de ce concours. Le concours présenté ici vise à répondre ensemble à une double ambition : revitaliser un espace vieillissant tout en respectant son identité historique. Une attention particulière sera accordée à l'augmentation de la canopée urbaine, à la gestion exemplaire des eaux de pluie et à la perméabilisation des sols. Ce projet fera appel à une approche paysagère globale, harmonisant la conservation des éléments naturels existants avec des aménagements modernes et inclusifs.

Les propositions répondront également à des exigences d'accessibilité, tout en tenant compte des particularités topographiques et patrimoniales du site. La réorganisation des espaces, notamment le réaménagement de l'axe central et la valorisation des espaces peu utilisés au pied des immeubles, préservera l'équilibre du tissu urbain existant tout en offrant des opportunités pour créer un cadre de vie agréable et une cohabitation harmonieuse entre les différents publics – habitantes et habitants, seniors, enfants, écolières et écoliers. L'espace menant à l'école et accueillant les accès à l'APEMS et à l'EMS sera lui aussi apaisé, notamment par la suppression de places de parc privées. L'enjeu est de taille : concevoir un espace urbain qui honore son passé tout en relevant les défis de demain. Nous sommes confiants que les solutions proposées dans le cadre de ce concours répondront à cette aspiration, faisant de l'Ancien-Stand un modèle de rénovation urbaine durable et innovante.

Natacha Litzistorf
Vice-présidente du jury

Rappel de la procédure

Le présent rapport du jury intègre une synthèse des clauses administratives de la procédure. Le cahier des charges complet de la mise en concurrence, intégrant le volet programmatique, sont disponibles auprès de la maîtrise d'ouvrage.



Chemin du Bois-Carré

Bois Mermet

Chemin de l'Ancien-Stand

Chemin de l'Ancien-Stand

Stade de la Pontaise

Rue des Plaines-Au-Loup

Avenue du Vieux-Moulin

Rue de la Borde

Route Aloys-Fauquez

Rue de la Borde

Avenue rue Orléans

Avenue du Mont-Belloc

Rue de la Fontaine

Rue de la Fontaine

Chemin des Garennes-Roches

150m



1. Périmètres et objectifs du concours

1.1 Périmètre du concours

Le périmètre du concours est celui figuré en blanc sur la photo aérienne ci-contre. Il inclut l'ensemble du quartier de l'Ancien-Stand et est délimité :

- au nord-ouest par le chemin de l'Ancien-Stand inclus dans le périmètre ;
- au sud-ouest par la route des Plaines-du-Loup incluse dans le périmètre, comprenant l'emprise hors-sol de la future station Casernes du m3 ;
- au sud-est par l'avenue du Vieux-Moulin ;
- au nord-est par la lisière forestière du Bois Mermet.

Les projets devaient prendre position sur le traitement des espaces ouverts dans le périmètre de concours. A l'intérieur de celui-ci se trouve le périmètre du mandat à la clé, faisant l'objet de la déclaration d'intention de la maîtrise d'ouvrage. Les participantes et participants étaient invité.e.s à proposer des solutions d'aménagement répondant aux besoins et enjeux décrits dans le règlement-programme et cohérentes avec celles des projets connexes. En dehors du mandat à la clé le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier sous forme de tranches conditionnelles le ou les mandat(s) au lauréat recommandé par le jury si le projet le permet dans son évolution et si les conditions nécessaires sont réunies.

1.2 Enjeux et objectifs majeurs

Les enjeux et objectifs majeurs du projet et identifiés dans le programme sont listés ci-après, l'ordre des éléments n'est pas à interpréter comme une hiérarchie.

- intégrer respectueusement le patrimoine bâti dans la conception des espaces extérieurs, en tenant compte de sa haute substance patrimoniale ;
- réaliser une adaptation fine et ciblée des espaces en fonction des ressources financières disponibles, en prenant en considération les usages et appropriations possibles, le climat et la biodiversité, tout en assurant un rapport coût-efficacité optimal ;
- renouveler le patrimoine arboré dans le respect de son caractère historique tout en anticipant les défis des changements climatiques ;
- revitaliser les espaces peu exploités au pied des immeubles d'habitation existants en assurant l'équilibre entre l'activité humaine et les conditions propices au développement de la biodiversité.



Stade de la Pontaise

Chemin de l'Ancien-Stand

Chemin de l'Ancien-Stand

Route des Plaines-du-Loup

Avenue du Vieux-Moulin

Rue de la Bordie

Route Aloys-Fautrez

Rue de la Bordie

Avenue des Oiseaux

Rue de la Bordie

Avenue du Mont-Blanc

Rue de la Pontaise

Chemin des Grandes-Roches

150m



- créer des espaces propices à la vie de quartier et à la cohésion sociale, favorisant ainsi les interactions entre les résident-e-s dans le respect de la conception d'origine ;
- repenser l'aménagement de l'axe central, en interaction avec les nouveaux programmes des rez-de-chaussée, repenser les usages dans une logique d'apaisement en privilégiant une meilleure perméabilité ainsi que davantage de plantations ;
- repenser, hiérarchiser voire repositionner les aires de jeux au sein du quartier pour en optimiser l'usage tout en respectant le tissu historique ;
- valoriser les liaisons de mobilité active avec les quartiers voisins et les espaces publics majeurs à proximité pour encourager des déplacements respectueux de l'environnement ;
- déterminer les emplacements fonctionnels tels que le stationnement, les zones de livraison et les accès de secours, en tenant compte des projets des superficiaires privés ;
- mettre en place un processus de réalisation par étapes en lien avec les chantiers des bâtiments pour l'installation des aménagements et des plantations, assurant ainsi une mise en œuvre efficace du projet ;
- proposer un aménagement favorisant l'économie de moyens, la durabilité et respectant l'enveloppe budgétaire définie pour le projet ;
- offrir une flexibilité permettant d'adapter le projet aux évolutions des besoins liés aux usages au fil du temps ;
- utiliser de manière efficiente les ressources disponibles, en favorisant le réemploi et l'intégration de l'existant dans la conception du projet ;

En outre, afin de contribuer à l'adaptation de la ville aux changements climatiques, les aménagements urbains doivent être conçus pour :

- diminuer les ilots de chaleur et renforcer les ilots de fraîcheur ;
- gérer efficacement les eaux pluviales ;
- augmenter la présence de la nature en ville ;
- anticiper les contraintes environnementales et techniques.

En plus du schéma de mobilité décarbonée que la Ville de Lausanne met progressivement en place, du point de vue de la mobilité les enjeux sont de :

- pacifier l'allée centrale du quartier ;
- mettre la piétonne et le piéton au cœur des réflexions en développant des espaces et des parcours généreux, continus, directs et intuitifs et sur lesquels se déplacer en toute sécurité ;
- assurer une accessibilité universelle ;
- coordonner les parcours favorisant le développement des transports publics et de la mobilité active dans le secteur : station du métro m3 en projet, parcours vers la toiture des TL, parcours de mobilité liés aux espaces publics du PA2 des Plaines-du-Loup ;
- tenir compte des flux véhicules qui persisteront sur le chemin de l'Ancien-Stand au nord du site liés aux accès au parking souterrain sous l'immeuble E dans le périmètre du concours et à l'accès au nouveau parking souterrain du PA2 hors périmètre du concours ;
- proposer un réaménagement de la route des Plaines-du-Loup assurant les gabarits prévus pour les usages qui persisteront à terme, tout en offrant pour cet axe un concept paysager de qualité cohérent avec les objectifs du Plan climat de la Ville.

Périmètres

- Périmètre du concours
- Périmètre du mandat à la clé à l'issue du concours

2. Clauses administratives (extrait)

2.1 Organisateur, maîtrise d'ouvrage et adjudicateur

La Ville de Lausanne, représentée par son service des parcs et domaines (SPADOM), organise la présente procédure et constituait la maîtrise d'ouvrage.

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Lausanne
SPADOM - Service des parcs et domaines
Avenue du chablais 46
1007 Lausanne
www.lausanne.ch/spadom

L'organisation technique du concours est assurée par le bureau FISCHER MONTAVON + ASSOCIES Architectes - Urbanistes SA en qualité d'assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO).

FISCHER MONTAVON+ASSOCIES
ARCHITECTES URBANISTES SA
Rue Vautier 10
1400 Yverdon-les-Bains
info@fm-a.ch

2.2 Genre de concours

Il s'agit d'un concours de projet d'espace public en procédure sélective à un degré tel que défini par les articles 3 et 7 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

La première étape représente l'appel à candidatures. La procédure sélective permettait au jury de désigner entre 5 et 10 participant-e-s sur la base de dossiers, 7 ont finalement été retenu-e-s.

La seconde étape représente la mise en concurrence proprement dite. Un-e seul-e lauréat-e est désigné-e à l'issue du concours.

2.3 Déclaration d'intention de la maîtrise d'ouvrage

Conformément à l'Accord intercantonal sur les marchés publics et au Règlement SIA 142, édition 2009, la Ville de Lausanne s'engage à confier aux autrices et auteurs du projet recommandé par le jury le mandat suivant, sous réserve de l'acceptation des crédits d'études et de construction ainsi que des autorisations de construire :

- mandat d'étude de projet et réalisation pour les espaces publics compris dans le périmètre du mandat à la clé

pour autant que le projet respecte le budget et les délais initialement fixés par la maîtrise d'ouvrage.

L'aménagement du périmètre du concours hors mandat à la clé (y.c. aménagement extérieur de la station du métro Casernes et de la route des Plaines-du-Loup) ne fait pas partie de cet engagement. Les participant-e-s sont invité-e-s à proposer des solutions d'aménagement répondant aux besoins et enjeux décrits dans le règlement-programme et cohérentes avec celles du mandat à la clé et des projets connexes. Ce périmètre ne donne pas droit directement à un mandat, toutefois le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier sous forme de tranches conditionnelles le ou les mandat(s) au lauréat recommandé par le jury si le projet le permet dans son évolution et si les conditions nécessaires sont réunies.

L'engagement de la maîtrise d'ouvrage ne concerne que les personnes professionnelles relevant de la compétence exigée pour la participation au concours.

La maîtrise d'ouvrage se réserve le droit d'adjuger un mandat direct, par procédure de gré à gré, aux spécialistes ne relevant pas de la compétence imposée dans le cadre du concours et ayant fourni une contribution de qualité remarquable, saluée dans le rapport du jury et constituant une part significative du droit d'auteur du projet lauréat.

La maîtrise d'ouvrage se réserve le droit de ne pas adjuger l'ensemble des prestations, respectivement de révoquer la décision d'adjudication dans l'une des hypothèses suivantes :

- si l'équipe lauréate ne respecte pas les engagements pris au § 1.8 du présent règlement ou les conditions légales pour être adjudicataire d'un marché public, dans ce cas sans dédommagement ou indemnité ;
- si les crédits ou autorisations nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyés par les autorités compétentes, dans ce cas les art. 27.2 et 27.3 du règlement SIA 142 sont applicables.

Tel que présenté au § 2.1 du programme du concours, le coût cible total du périmètre du mandat à la clé, CFC 4 aménagements extérieurs hors coût des réseaux, des points de récolte des déchets et des éventuelles nouvelles pièces bâties, est d'environ CHF 3'000'000.- TTC hors honoraires. Les coûts d'équipements bénéficiant exclusivement aux bâtiments et n'ayant pas d'intérêt public ne sont pas compris dans ces travaux et seront à charge exclusive des chantiers privés.

2.4 Contrat de gré à gré avec l'équipe lauréate

Les prestations du mandat à la clé sont divisées en tranches successives :

- première tranche qui correspond aux phases d'avant-projet, de projet de l'ouvrage et procédure de demande d'autorisation (numéros SIA 31 à 33) ;
- deuxième tranche qui concerne le reste du mandat, soit les appels d'offres, le projet d'exécution et la réalisation (numéros SIA 41 à 53) ;

Pour les prestations ordinaires d'architecte-paysagiste des mandats de projet et de réalisation des espaces publics décrits sous § 1.10, la maîtrise d'ouvrage s'appuiera sur :

- le coût global de l'ouvrage annoncé dans le présent document comme déterminant pour le temps nécessaire ;
- le degré de difficulté correspondant au type d'ouvrage (IV) ;
- le facteur d'ajustement de 1.1 pour mandat de construction exceptionnellement exigeant ;
- un taux horaire moyen pour le groupement de mandataires de Frs 130.- maximum ;
- le règlement SIA 105 édition 2020 si applicable.

Sur ces bases les autrices et auteurs du projet recommandé par le jury établiront leur offre pour les prestations émanant du mandat à la clé permettant de démarrer les discussions pour l'adjudication du mandat de gré à gré.

La prestation de coordination du calendrier avec les autres chantiers au sein du site sera intégrée dans le mandat de gré à gré.

2.5 Prix et mentions

Le jury dispose d'une somme globale de Frs 127'000.- HT pour l'attribution de 3 à 5 prix ou mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142 édition 2009.

La somme globale a été calculée selon les directives SIA en tenant compte du degré de difficulté des ouvrages (IV) ainsi que de majorations pour la présélection (5%) le mobilier (10%), la construction et les matériaux (10%), la production d'images (7%) et d'une réduction pour l'absence de maquette (-5%).

Le jury peut classer les travaux de concours mentionnés. Si l'un d'eux se trouve au premier rang, il peut être recommandé pour une poursuite du travail, à condition que la décision du jury ait été prise au moins à la majorité de 3/4 des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent la maîtrise d'ouvrage.

Par analogie avec l'art. 17.4 du règlement SIA 142, il pourra répartir une part d'au maximum 30% du montant total entre les autrices et auteurs des projets admis au jugement.

La somme globale doit être complètement attribuée, dont les quarante pourcent (40%) au plus peuvent être réservés à des mentions éventuelles.

Cette somme globale a été déterminée sur la base de la déclaration d'intention de la maîtrise d'ouvrage et partant du principe que le mandat attribué à l'issue du concours comprend le 100% des prestations ordinaires des phases 31 à 53.

En cas de réduction dudit mandat, conformément à l'art. 17.1 du règlement SIA 142, les autrices et auteurs du projet recommandé par le jury auront droit, en plus de leur prix ou de leur éventuelle mention, à un dédommagement compensatoire dont le montant est égal à celui de la somme globale multiplié par le facteur de réduction du mandat.

2.6 Procédure en cas de litige

Les éventuels litiges relatifs au présent concours peuvent faire l'objet de recours selon le règlement SIA 142 édition 2009 art 28.1 (extrait-ci après).

Art 28 – Litiges. 28.1: Si un litige survient lors d'un concours assujéti au droit des marchés publics et/ou à la loi fédérale sur le marché intérieur:

- le participant qui s'estime lésé peut faire recours auprès des Juridictions compétentes;
- les membres de la commission SIA 142/143 peuvent fonctionner comme experts depuis la date de l'avis de concours jusqu'à celle de la publication du résultat du jugement ou en cours de procédure de recours auprès d'une juridiction compétente;
- les missions d'expertise sont données ad personam par les parties respectivement la juridiction compétente.

Le for juridique est celui de Lausanne.

2.7 Composition et rôle du jury

Les membres du jury sont responsables, envers la maîtrise d'ouvrage et les participant.e-s, d'un déroulement du concours conforme au programme. Le jury approuve le programme du concours et répond aux questions des participant.e-s. Il juge les propositions de concours, décide du classement, attribue les prix et les éventuelles mentions. Il formule le rapport de jugement et les recommandations pour la suite à donner.

Les membres professionnels au sens du règlement SIA 142 pour la présente mise en concurrence sont indiqués par un * et les membres professionnels indépendants de la maîtrise d'ouvrage par ** sur le tableau ci-dessous.

Président

M.	Maxime Monnier**	Architecte-paysagiste HES, REG-A, FSAP Monnier Architecture du Paysage SA, Lausanne
----	------------------	--

Vice-présidente

Mme	Natacha Litzistorf	Conseillère municipale, Directrice du logement, de l'environnement et de l'architecture, Ville de Lausanne
-----	--------------------	--

Membres

Mme	Agathe Caviale**	Architecte-paysagiste HES HEPIA, FSAP INTERVAL Paysage Sàrl, Chavannes-près-Renens
Mme	Laurence Crémel**	Architecte-paysagiste DPLG, professeure HES associée (HEPIA), Genève
M.	Emmanuel Graz*	Architecte-paysagiste HES Lullier, FSAP, SIA Coordinateur grands projets, SPADOM, Ville de Lausanne
M.	Jérôme Lauper	Architecte, MSc Arch. EPFL, Fondation de l'Orme, Lausanne
M.	Eric Mathez	Architecte HES, Master BFH, CCHE pour Logement idéal, Pully
M.	François Pernet**	Architecte-paysagiste HES Lullier Chef de service suppléant Service de l'environnement, Ville de Nyon
Mme	Vanessa Rechautier-Zingg**	Architecte-paysagiste HES Lullier, FSAP, L'Atelier du Paysage, Lausanne

Membres suppléant.e-s

M.	Florian Bischoff**	Architecte-paysagiste HES, FSAP, SIA, Bischoff Landschaftsarchitektur, Baden
Mme	Marion Vanlauwe*	Architecte-paysagiste HES HEPIA, Service des parcs et domaines, Ville de Lausanne
M.	Martin Gauthier*	Architecte-paysagiste, urbaniste, École supérieure d'architecture des jardins, Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics, Ville de Lausanne

2.8 Spécialistes-conseils

Pour son jugement, le jury a fait appel à l'avis des spécialistes-conseils suivants :

Petra Meyer	Places de jeux	Secrétariat général des finances et de la mobilité
Pierre Corajoud	Mobilité active, piétonne	Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics
Diego Maddalena	Patrimoine	Service de l'urbanisme - Délégation à la protection du patrimoine
Chloé Eckert	Patrimoine	Direction générale des immeubles et du patrimoine, Canton de Vaud
Pascale Aubert	Paysage et milieux vivants	Service des parcs et domaines
Denis Bochatay	Environnement	Unité climat, Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture
Barbara De Kerchove	Site scolaire et parascolaire	Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers
Sylvain Goy	Eaux de surface	Service de l'eau
Robert Mohr	Sites et équipements sportifs	Service des sports
Pierre-André Tassain	Economie de l'aménagement	Service des parcs et domaines

2.9 Calendrier du concours

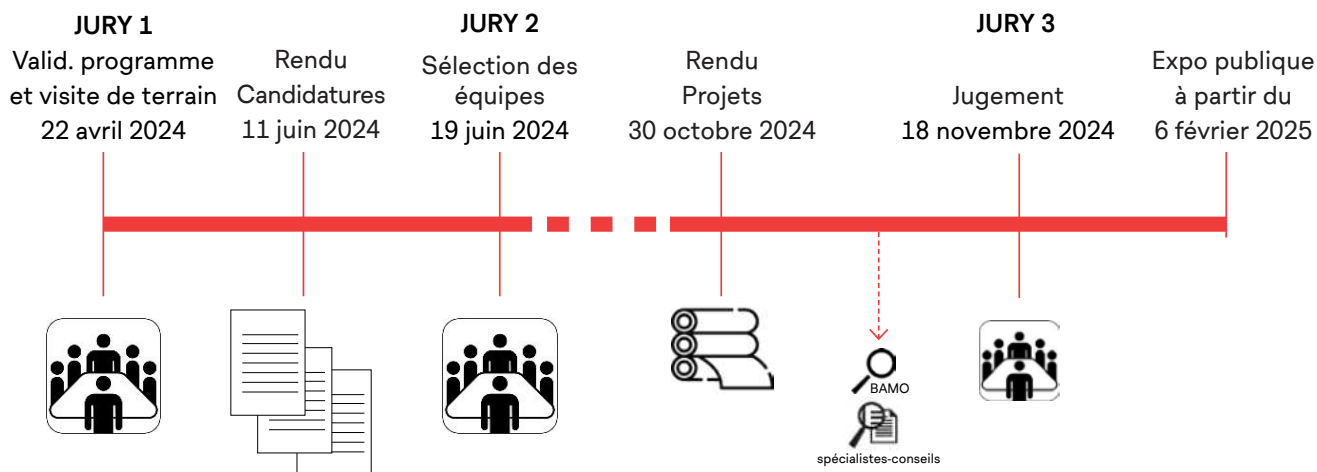
Le concours s'ouvre par la publication sur le site Internet <https://simap.ch> et sur la feuille d'avis officielle du canton de Vaud (FAO).

Lancement de la procédure

- Publication du concours avec avis officiel 8 mai 2024
- Questions des candidat-e-s 21 mai 2024
- Réponses aux questions 28 mai 2024
- Date limite de réception des dossiers de candidature 11 juin 2024
- Sélection participant-e-s par le jury 19 juin 2024

Concours

- Lancement du concours 5 juillet 2024
- Questions des participant-e-s 16 août 2024
- Réponses aux questions 30 août 2024
- Envoi des projets 30 octobre 2024
- Jugement session à huis clos 18 novembre 2024
- Publication des résultats et remise des prix Février 2024
- Exposition publique Printemps 2025



2.10 Éléments prépondérants et indicatifs du programme

Les éléments prépondérants du programme pour la maîtrise d'ouvrage sont indiqués dans un cadre de couleur dans le règlement-programme.

2.11 Critères d'appréciation

Les critères d'appréciation sont à considérer en rapport avec les prescriptions et indications du programme. Le jury a défini la liste exhaustive des critères d'appréciation suivants, qu'il appliquera lors de la phase sélective et de concours:

Sélection

La sélection des participant-e-s au concours s'est faite sur la base d'une évaluation selon trois critères, pondérés de la manière suivante :

- 50 % : compétences, expérience et références ;
- 40 % : compréhension de la problématique et des attentes de l'organisateur ;
- 10 % : organisation.

Sous réserve de la réception d'un nombre suffisant de dossiers de candidature de qualité, le jury pouvait retenir 5 à 10 participant-e-s, il en a retenu 7.

Parmi ceux-ci, le jury se réserve la possibilité de sélectionner 1 ou plusieurs participant-e-s dont l'architecte-paysagiste n'a pas l'expérience technique relevant d'une des références exigées mais démontre sa capacité à maîtriser un projet complexe. Elle peut avoir un ou plusieurs membres disposant de 15 ans de pratique au maximum afin de favoriser la relève professionnelle. Pour les participant-e-s moins expérimenté-e-s, la notation du critère « compétences, expérience et références » se fera de manière relative à l'intérieur de ce groupe de candidats.

Concours de projet

Le jury devait évaluer les projets selon leur qualité, leur cohérence, leur adéquation avec le site, ainsi que leurs réponses au programme, en se basant sur les critères suivants, sans ordre de priorité ou de pondération :

- capacité à réaménager les espaces extérieurs en intégrant des besoins contemporains tout en respectant leur valeur patrimoniale élevée ;
- pertinence du concept des aménagements extérieurs, incluant leurs qualités fonctionnelles, leur ambiance et leur identité, ainsi que le traitement des interactions directes avec les fonctions du bâti et leur contribution à la vie de quartier ;
- prise en compte des usages, notamment la dimension ludique, en anticipant les défis liés aux changements climatiques et en renforçant la présence de la nature en milieu urbain ;
- respect du programme et des prescriptions d'aménagement ;
- stratégie pour valoriser les liaisons de mobilité active avec les quartiers voisins et pour assurer une cohabitation harmonieuse entre les différents usages des espaces extérieurs ;
- pertinence des propositions en fonction des ressources financières disponibles ;
- flexibilité permettant d'adapter le projet aux évolutions des besoins liés aux usages au fil du temps ;
- utilisation efficiente des ressources disponibles, en favorisant le réemploi et l'intégration de l'existant dans la conception du projet.

3. Déroulement du concours

Conformément au Règlement SIA 142 le jury a établi le présent rapport comprenant:

- ses considérations générales relatives au concours, son appréciation des propositions dans le contexte global et la présente consignation du déroulement général du jugement ;
- la description approfondie des propositions de concours retenues en vue de leur attribuer un prix ;
- la déclaration précisant que l'une des propositions primées est qualifiée pour la poursuite des études;
- une recommandation à la maîtrise d'ouvrage pour la poursuite de la tâche.

3.1 Phase sélective

La maîtrise d'ouvrage a annoncé publiquement l'ouverture du concours le 8 mai 2024.

Douze groupements intéressés et remplissant les conditions de participation ont déposé un dossier de qualification. Après discussion, le jury a décidé à l'unanimité d'accepter les 12 dossiers remis avec la suppression des pièces excédentaires tel que proposé par l'AMO.

Après examen des 12 dossiers de candidature le 19 juin 2024, 7 équipes ont été retenues par le jury pour effectuer la tâche proposée à l'issue de la phase de sélection. La liste complète des équipes retenues se trouve au paragraphe qui suit.

La sélection des équipes a eu lieu le 19 juin 2024. Il n'a pas été nécessaire d'activer de suppléance, tous les membres du jury étant présent-e-s au moment des votes.

3.2 Participants sélectionnés

Les sept participants sélectionnés sont les suivants :

- approches. sa - RR&A SA - n+p biologie Sàrl - Atelier Schlaepfer-Capt SNC - Contrepoint projets urbains - Sylvain Malfroy ;
- Paysagegestion SA - Martine Jaquet - ASCA Environnement Sàrl - Kraft Association ;
- Urbanité(s) - AB ingénieurs sa - Avis Vert - Bruno Marchand ;
- varia bureau de paysage sàrl - Beryl Sepulveda - Viridis environnement sàrl - mrs partner SA ;
- In Situ SA, BCPH ;
- Uniola AG ;
- Collectif de l'Ancien Stand : Fanny Christinaz, Desbois Duvert, Robert Perroulaz, BMG, Ultra-Récup, En Commun, Biolley Pollini.

3.3 Remise des projets et examen préalable

Le jury s'est réuni le 18 novembre 2024 au cœur du périmètre du concours, dans les locaux de l'ancien restaurant « Le Graal » situé au 12 route des Plaines-du-Loup à Lausanne, afin d'évaluer les propositions soumises par les participants. La session s'est déroulée sans nécessiter le recours à une suppléance, tous les membres du jury ayant été présents tout au long des délibérations. Les membres suppléants ont participé à l'ensemble de la journée, sans droit de vote.

La maîtrise d'ouvrage a fait procéder, avant le jugement, à un examen préalable sans jugement de valeur. Il a porté sur le respect des prescriptions de rendu. Le résultat de l'examen préalable est consigné dans le « Cahier du jury » et a été exposé oralement par l'AMO au jury. Cet examen préalable des projets a été effectué par le bureau d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, FISCHER MONTAVON + ASSOCIES.

Les dossiers de rendu devaient être expédiés par les autrices et auteurs au plus tard le 30 octobre 2024 à l'adresse du Secrétariat du Service des parcs et domaines (SPADOM), Avenue du chablais 46, 1007 Lausanne.

Les 7 projets réceptionnés par le secrétariat de SPADOM ont respecté le délai imparti.

Les enveloppes cachetées contenant les fiches d'identification ont été retirées et mises en lieu sûr par l'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Tous les projets sont parvenus sous couvert de l'anonymat et pourvus d'une devise.

Les exigences ont été dans l'ensemble respectées. Lors du contrôle de réception, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage a constaté quelques écarts de peu d'importance par rapport aux consignes de rendu décrites au § 1.23 «Documents à remettre par les équipes sélectionnées» des Clauses administratives. Il a informé le jury à ce sujet. Cela a été considéré dans la marge de tolérance usuelle.

Tous les projets étaient complets dans leurs parties essentielles. Les quelques déficits d'information sur certaines planches n'ont pas empêché la compréhension des propositions et n'ont pas laissé supposer des intentions déloyales de la part de leurs autrices et auteurs, ils ont été plutôt en défaveur des concurrents lors de l'examen des projets.

3.4 Admission des projets au jugement

Sur la base de l'examen préalable des rendus et tenant compte du respect de l'anonymat, du délai d'expédition et du contrôle des pièces de rendu exigées, le jury a décidé à l'unanimité d'admettre tous les projets au jugement.

3.5 Admission des projets à la répartition des prix

Le projet n°3 contrevenait à l'exigence du règlement-programme de maintien des places de stationnement extérieures au nord du bâtiment ECA n°14'725a (bâtiment E). Le jury a décidé à l'unanimité d'exclure des prix ce projet puisqu'il déroge à une prescription impérative.

3.6 Analyse par les spécialistes-conseils

Hormis le contrôle formel et technique par l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, les projets ont été analysés avant le jugement par des spécialistes-conseils. Leurs appréciations ont été restituées oralement au jury le 18 novembre, à l'exception de celles de M. Mohr, rapportées par M. Baud.

Les spécialistes-conseils ont complété un tableau évaluant les projets selon 3 à 4 critères prédéfinis d'entente avec la maîtrise d'ouvrage en fonction de leurs domaines de compétence. Ce tableau était également intégré au « Cahier du jury » compilant les informations nécessaires au déroulement de la session de jugement.

4. Sélection des projets

4.1 Délibérations et méthode d'examen

La journée du 18 novembre a débuté par un aperçu individuel des projets et la distribution du « Cahier du jury » à l'ensemble des membres.

La session a été ensuite officiellement ouverte par M. Maxime Monnier, président du jury. Les représentant-e-s du SPADOM ont rappelé les enjeux, puis l'AMO a présenté les conclusions de l'examen préalable des rendus. Un rapide rappel de l'évolution des consignes sur le stationnement a été effectué.

Un temps a été proposé à chacun-e pour un examen individuel des projets. Le jury s'est organisé ensuite en trois groupes pour que chacun d'eux examine en détail deux à trois projets. Les groupes ont été constitués de manière équilibrée entre les professionnel-le-s indépendant-e-s avec ceux liés à la maîtrise d'ouvrage. Chaque groupe a présenté les projets examinés en plénum.

Après une matinée de travail sur les projets le jury a auditionné, en début d'après-midi, les spécialistes-conseils qui ont exposé les conclusions de leurs analyses et qui ont répondu à ses questions.

Les délibérations se sont faites ensuite en plénum devant chaque projet.

4.2 Premier tour d'élimination

Après un examen approfondi des propositions, le jury unanime a écarté le projet suivant :

- n° 7 Au cœur du bois



4.3 Second tour d'élimination

Après des discussions approfondies, le jury a procédé à un second tour d'élimination. Les projets suivants ont été écartés à l'unanimité :

- n° 2 PLAINE AIRE(S)
- n° 5 UN COING DANS LA PENTE
- n° 6 TRAIT-D'UNION

4.4 Tour de repêchage

Avant de confirmer sa sélection de projets pour le classement, le jury a procédé à un tour général de repêchage en passant en revue une nouvelle fois tous les projets éliminés. Lors de cette analyse, à l'unanimité, il a confirmé le choix des trois projets retenus à l'issue du second tour. Il n'a retenu aucun projet en sus.

Trois projets ont donc été sélectionnés pour classement :

- n° 1 il sera deux fois...
- n° 3 I'M STILL STANDING
- n° 4 HIER POUR DEMAIN

5. Classement

Les débats du jury se sont concentrés sur les 3 projets sélectionnés.

Sur demande du Président du jury, il a été demandé aux deux membres du jury liés à des utilisateurs futurs du site de commenter les avantages et inconvénients des trois projets. Il s'agissait d'Éric Mathez, architecte chez CCHE, mandataire de la Société Coopérative Logement Idéal pour la rénovation de cinq bâtiments de logement, ainsi que de Jérôme Lauper, architecte et chef de projet à la Fondation de l'Orme.

L'adéquation des jeux avec les besoins de l'APEMS et des écoliers, la prise en compte du patrimoine (grands vides, placettes, etc.), la qualité donnée à l'allée centrale (esthétique des nouvelles plantations, cohérence des propositions avec l'échelle de l'allée, etc.), la préservation des vues et des perspectives sur les grands marqueurs paysagers sont des questions qui ont été au centre des discussions du jury.

En sus de l'indemnité de base de Frs. 6000.- HT par projet admis au jugement prévue dans les clauses administratives, à l'unanimité, le jury a décidé du classement des projets et des montants des prix suivants :

- | | | | |
|--|----------------------------|--------|----------|
| • 1 ^{er} rang, 1 ^{er} prix | n° 4: HIER POUR DEMAIN | CHF HT | 45'000.- |
| • 2 ^{ème} rang, mentionné | n° 3: l'M STILL STANDING | CHF HT | 25'000.- |
| • 3 ^{ème} rang, 2 ^{ème} prix | n° 1: il sera deux fois... | CHF HT | 15'000.- |



Session de jugement : vérifications du jury directement sur place

6. Recommandations du jury

Le jury, à l'unanimité, recommande à la maîtrise d'ouvrage de confier aux autrices et auteurs du projet lauréat « HIER POUR DEMAIN » les mandats d'étude de projet et réalisation de l'ensemble des aménagements extérieurs du périmètre du mandat à la clé, conformément au point 1.10 des clauses administratives du concours.

Dans la poursuite du développement de ce projet en vue de sa réalisation, le jury recommande à la maîtrise d'ouvrage de prendre en compte les observations formulées lors de ses délibérations, telles qu'elles figurent dans la critique et l'appréciation du jury. Il demande également au maître d'ouvrage d'accorder une attention particulière aux éléments présentés ci-après.

6.1 Économie des moyens

Compte tenu des limites de l'enveloppe budgétaire disponible et de la nécessité de prioriser les interventions dans les espaces ouverts du quartier, le jury insiste sur l'importance d'adopter une approche économiquement rationnelle, axée sur l'essentiel. Suivant la logique du projet lauréat cette démarche implique de privilégier les aménagements qui génèrent un impact significatif sur les usages et encouragent l'appropriation par les usager·e·s.

Dans ce cadre, le jury suggère, à titre d'exemple, d'être moins interventionniste dans la réorganisation du stationnement sur le chemin de l'Ancien-Stand. Ce secteur est en effet d'enjeu moins prioritaire et sa réorganisation devrait être coordonnée avec le projet des Plaines-du-Loup phase 2 qui va largement impacter le chemin (réflexions en cours).

La nécessaire sobriété des interventions suggère de mesurer la quantité des équipements en fonction des réels besoins à étudier plus finement. Ces principes d'économie de moyens et de priorisation devront également guider les arbitrages à venir dans les phases de développement du projet.

La matérialisation des chemins et des surfaces en général devra faire l'objet d'une pesée d'intérêt intégrant les notions de sobriété et de valeur d'usage afin de trouver le meilleur compromis entre respect du patrimoine, économie de moyen et nouvelle valeur d'image et d'usage du quartier. D'ailleurs, la conversion de l'enrobé actuel en surface en dur (pavé béton) devrait être limitée à l'essentiel voire questionnée afin de réduire l'empreinte carbone des nouveaux aménagements.

6.2 Interaction et itération

L'aménagement de l'allée centrale, élément structurant du projet, doit évoluer en étroite relation avec la programmation des rez-de-chaussée des bâtiments attenants. Cette « épine dorsale » du quartier doit :

- accompagner et réagir à l'évolution des projets architecturaux et programmatiques des bâtiments de la société coopérative Logement idéal et de la Fondation de l'Orme ;
- favoriser l'intégration des usages : veiller à ce que les aménagements extérieurs dialoguent harmonieusement avec les fonctions des rez-de-chaussée et les besoins des futurs utilisateurs ;

Ces interactions, conduites dans une démarche itérative, pourraient influencer des éléments formels du projet ou encore contribuer à l'affinement des choix de matérialité, garantissant ainsi une cohérence globale entre architecture et aménagements extérieurs et usages. Les différentes parties prenantes doivent être ouvertes à cette logique.



6.3 Avenue des Plaines du Loup

En dehors du mandat à la clé, le projet « HIER POUR DEMAIN » se distingue par une vision ambitieuse et réaliste visant à transformer cette route en une avenue largement arborée, capable de préserver les places de stationnement existantes tout en les intégrant harmonieusement sous l'ombre des arbres. Cette approche met en avant une qualité paysagère et fonctionnelle, créant un cadre propice à l'appropriation par les usager·e·s.

Le jury salue également la conception pragmatique de la Place des Casernes, pensée en lien avec la future avenue. Cet aménagement bien intégré renforce l'identité et la convivialité de cet espace urbain.

En conséquence, le jury recommande au maître d'ouvrage de tenir compte de ces idées et propositions lorsque le moment de développer ces projets spécifiques arrivera, afin d'en maximiser le potentiel et la cohérence avec les aménagements envisagés dans le périmètre du concours.

Approbation

M. Maxime Monnier	
Mme Natacha Litzistorf	
Mme Agathe Caviale	
Mme Laurence Crémel	
M. Emmanuel Graz	
M. Jérôme Lauper	

M. François Pernet	
Mme Vanessa Rechautier-Zingg	
M. Florian Bischoff	
Mme Marion Vanlauwe	
M. Martin Gauthier	
M. Eric Mathez	

Levée de l'anonymat

	PILOTE		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES			
	Architecture du paysage	Lieu	Spécialiste	Lieu	Spécialiste	Lieu
1	il sera deux fois...					
	approches. sa	Lausanne	Ingénieur mobilité RR&A SA	Bulle	Spécialiste biologiste et ingénieur environnement n+p biologie Sàrl	Lausanne
	Pauline Jochenbein, Jonathan Musy, Florian Dürig, Rémi Michelin		Véronique de Sépibus		Jérôme Pellet	
2	PLAINES AIR(ES)					
	Urbanité(s)	Genève	Ingénieurs civil AB ingénieurs sa	Thônex	Ingénieur en environnement Avis Vert	Carouge
	Isabel Girault, Marine Girault, Matthieu Faudrin, Elina Reymond		Thibaut Lantreibecq, Florent Wohlwend, Maximilien Bron		Claude Bouscaillou	
3	I'M STILL STANDING					
	varia bureau de paysage sàrl	Lausanne	Mobilité mrs partner SA	Zürich	Environnement Viridis environnement sàrl	Petit-Lancy
	Eve Bruschet, Maria Gil, Dimitri Vallier		Benoît Ziegler		Christian Meisser, Sofyen Essaafi	
4	HIER POUR DEMAIN					
	Paysagegestion SA	Lausanne	Spécialiste nature et environnement ASCA Environnement Sàrl	Mézières	Spécialiste usages Kraft Association	Lausanne
	Sibylle André, Simon Bailly, Elena Pozzoli		Alain Reymond		Carla Jaboyedoff	
5	Un coing dans la pente					
	Fanny Christinaz	Préverenges	Autre architecte paysagiste Desbois Duvert	Lausanne	Dendrologue	Lausanne
			Alice Duvert		Robert Perroulaz	
6	TRAIT-D'UNION					
	In Situ SA	Lausanne	Ingénieur mobilité BCPH			
	Emmanuel Tonetti, Camille Burnier, Mathilde Ginier		Philippe Burri, Mélanie Poulain			
7	Au cœur du bois					
	Uniola AG	Genève	Architecte urbaniste Uniola AG	Genève	Ecologiste Uniola AG	Genève
	Isabelle Chevalley, Raymond Bulliard, Stephen Schopfel, Imane Outmani		Silvia Benedito		Mattia Schmid, Amanda Mathys	

COMPETENCES COMPLEMENTAIRES

Spécialiste	Lieu	Spécialiste	Lieu	Spécialiste	Lieu
Spécialiste concepteur lumière et artiste Atelier Schlaepfer-Capt SNC	Lausanne	Consultant architecte et géographe Contrepoint projets urbains	Lausanne	Consultant en histoire de l'architecture et de la ville	Neuchâtel
André Schlaepfer		Pascal Amphoux		Sylvain Malfroy	
Expert					
Bruno Marchand					
Urbanisme, social					
Beryl Sepulveda					
Spécialiste histoire et patrimoine	Lausanne				
Martine Jaquet					
Ingénieur sol BMG	Genève	Réemploi Ultra-Récup	Les Acacias	Participatif En Commun, Biolley Pollini	Renens Lausanne
Mathias Girel		Marie-Laure Bourquin		Julien Ineichen, Emilie Villalmanzo, Priscille Biolley	

Présentation des projets primés

1^{er} rang, 1^{er} prix

HIER POUR DEMAIN | projet n° 4

Paysage SA
ASCA Environnement Sàrl
Kraft Association
Martine Jaquet

CONCOURS ANCIEN STAND | HIER POUR DEMAIN



QUARTIER DE L'ANCIEN STAND
PLAN DE SITUATION 1:500



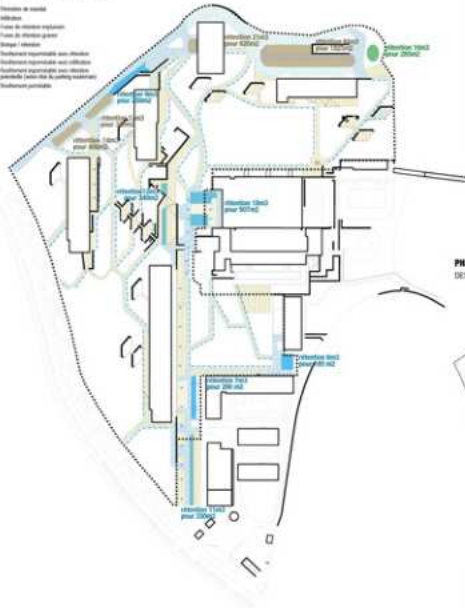
CONCOURS ANCIEN STAND | HIER POUR DEMAIN

SAUVERNER LE COTEAU
VUE 2



GESTION DES EAUX DE PLUIE DES EAUX IMPURES ET RECYCLAGE

- Réseau de canalisations
- Bassins
- Zone de rétention temporaire
- Zone de stockage permanent
- Bassin de traitement
- Bassin de traitement des eaux usées
- Bassin de traitement des eaux de pluie
- Bassin de traitement des eaux de pluie
- Bassin de traitement des eaux de pluie
- Bassin de traitement des eaux de pluie



De par la grande quantité de surfaces perméables, les volumes d'eau à recueillir sont conséquents.

Lorsque les quantités de pluie sont faibles, les volumes d'eau sont stockés dans les bassins de rétention temporaires. En cas de fortes pluies, les volumes d'eau sont stockés dans les bassins de stockage permanent. Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement.

Lorsque les volumes d'eau sont plus importants, des volumes de stockage sont nécessaires. Ces volumes sont stockés dans les bassins de stockage permanent. Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement.

Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement. Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement.

Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement. Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement.

Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement. Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement.

Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement. Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement.

Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement. Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement.

Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement. Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement.

Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement. Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement.

Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement. Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement.

Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement. Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement.

Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement. Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement.

Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement. Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement.

Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement. Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement.

Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement. Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement.

Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement. Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement.

Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement. Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement.

Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement. Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement.

Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement. Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement.

Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement. Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement.

Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement. Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement.

Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement. Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement.

Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement. Les volumes d'eau sont traités dans les bassins de traitement.

JEU DANS LA LISIERE
PLAN 1 200



ALLEE CENTRALE
PLAN 1 250



7. Appréciation des projets primés

7.1 HIER POUR DEMAIN

Parti et idées directrices

Le projet 4 intitulé "HIER POUR DEMAIN" s'appuie sur une lecture fine du lieu pour révéler ses qualités existantes tout en les renforçant. La proposition faite reconnaît et valorise les grandes qualités patrimoniales bâties et paysagères qui fondent ce quartier insulaire tout en répondant aux enjeux actuels ainsi qu'aux nouveaux besoins du site et de ses usager·e·s.

Les autrices et auteurs identifient d'abord six entités majeures : le coteau, les plateaux, l'allée centrale, la césure, la frange nord et la place urbaine. Ensuite, ils-elles exposent leurs connexions vers l'extérieur. "HIER POUR DEMAIN" propose de travailler en priorité quatre espaces névralgiques où se concentrent les interventions significatives. Il s'agit des requalifications de l'allée centrale, du cœur du Stand, des jardins en terrasse et esplanade à l'ouest ainsi que de la création d'une place de jeux en lisière nord-est du site. Ces espaces s'articulent le long de l'axe central pensé comme l'épine dorsale du quartier.

Le patrimoine bâti et végétal est protégé, valorisé et réinterprété pour revitaliser et renforcer l'existant et répondre aux besoins futurs du site et aux défis climatiques. Le projet tire parti de l'implantation d'origine et de la topographie du terrain pour valoriser et maintenir les ouvertures sur le grand paysage.

Dans ce contexte patrimonial, une cohérence d'aménagement est établie avec le quartier des Plaines du Loup, la route des Plaines du Loup, la future station du m3 et avec la possible passerelle menant à la toiture TL. Leur intégration se viabilise par le soin apporté aux traitements de chaque point de contact avec ces projets à venir.

Description détaillée

L'allée centrale

Grâce à la suppression du stationnement et au changement d'affectation du rez-de-chaussée inférieur du bâtiment A (barre N-S), l'allée centrale devient un espace piéton et multifonctionnel, de rassemblement, de rencontre, de jeux, de fête et de détente. Son aménagement privilégie la mobilité active assurant uniquement les accès pour les livraisons, les services et les urgences ainsi que le maintien de quelques places PMR proches des entrées.

Cette allée s'articule autour de deux bandes équipées et plantées encadrant un espace central orthogonal réservé à la circulation. La bande aménagée à l'abord immédiat de l'immeuble est appréciée car elle répond à la nouvelle affectation du rez-de-chaussée (UAPE, café). Au centre, le « cœur du stand » est agrandi jusqu'à l'allée centrale, ce qui relie ces deux parties du site de façon sensible. Toutefois, le jury exprime des réserves quant à la densité de l'offre de plantation et d'équipement qui pourrait nuire à la mise en valeur souhaitée pour les espaces libres.

Au bout de l'allée centrale sur la placette du Vieux-Moulin, devant l'entrée de la salle omnisport, se greffe l'esplanade qui est restaurée dans son usage historique par la replantation d'arbres et l'installation de jeux.

Le parti pris pour l'offre ludique

Le projet propose une diversité d'espaces de jeux adaptés à différents âges et besoins. Tant l'offre que sa localisation pertinente sont saluées par le jury qui apprécie particulièrement dans ce travail la complémentarité entre les espaces et le respect de la substance patrimoniale existante. Les places de jeux existantes sont restaurées et réinvesties par des nouveaux équipements qui s'adressent à toutes les tranches d'âges. L'offre existante est complétée pour répondre aux besoins futurs du site avec l'arrivée de l'UAPE.

Le jury relève la pertinence de l'implantation de la nouvelle aire de jeux en lisière de forêt qu'il interprète comme un pôle ludique bienvenue et en haute synergie avec la crèche et la piscine. Son esprit nature et son intégration au contexte sont aussi très appréciés.

Le complément de mobilier et de jeux aux abords de l'école est également remarqué pour sa qualité. Le "terrain vert", grand espace ouvert, est conservé. A caractère multifonctionnel, il est bordé de nouveaux arbres et permet l'accueil de grands groupes.

Accès à l'EMS

Le cœur du Stand -ancien jardin de la circulation- accueille un sous-bois existant transformé en parc-promenade avec des jeux de déambulation vers l'EMS. Une nouvelle rampe d'accès à 4% reprend en partie le tracé existant et permet ainsi la préservation des racines des hêtres existants. Cette solution d'accès à l'EMS, qui se distingue des autres propositions, a été particulièrement appréciée par le jury.

Chemin de l'Ancien-Stand

La mise en œuvre d'une zone 20 km/h sur le chemin de l'Ancien-Stand est une proposition également bien accueillie. Cependant le jury soulève une interrogation quant à la pertinence du réaménagement proposé sur ce chemin et à la réelle plus-value fonctionnelle qu'il pourrait apporter.

La route des Plaines du Loup

Bien que la route des Plaines du Loup soit en dehors du périmètre du mandat à la clé assuré à l'issue du concours, le réaménagement que propose "HIER POUR DEMAIN" offre un ombrage et un écran de verdure le long des voies. Il donne la possibilité de doubler l'alignement et d'offrir une bande de mobilité active généreuse en relation directe avec la future place des Casernes, séparée des voies motorisées.

Le jury regrette toutefois le choix de dalles en béton sur la route qui augmentent le bruit routier.

Place des Casernes

La place des Casernes, envisagée comme une entrée du quartier, se caractérise par un aménagement principalement minéral, en accord avec les capacités de plantation de ce secteur. Ce traitement plus urbain s'harmonise avec l'usage futur de l'espace : connexion avec les quartiers voisins et accueil de la station de métro m3. Cette approche se distingue par sa pertinence et son adéquation avec les besoins formulés.

Posture vis-à-vis de la substance patrimoniale

Le projet démontre une excellente connaissance du lieu et un profond respect de la conception originelle de M. Desarzens dont la substance est encore bien présente. L'existant est conservé, restauré et valorisé. L'équipe réinterprète certains espaces (comme l'allée centrale, le réseau de placettes en losange...) et elle répond aux nouveaux besoins (nouvelle place de jeux, nouveau parc aux abords de l'école...) avec une très grande sensibilité sans prétérir la lecture du plan d'origine.

Le jury apprécie le schéma des 'Interventions' (à l'image d'un schéma 'plan de gestion') qui synthétise, priorise et hiérarchise les actions à mener pour mettre en œuvre le projet.

Les éléments patrimoniaux tels que les sculptures, les blocs erratiques, les fontaines reprennent sens dans l'aménagement et retrouvent un usage.

Certains espaces devenus désuets tels que les placettes polygonales sont redéfinis, requalifiés grâce à une nouvelle palette végétale et/ou de nouveaux équipements, tout en conservant leur substance historique.

Végétation

Le concept de végétation est très complet et sensible. Il traite toutes les strates, basses comme hautes. Le choix des essences et typologies tient compte à la fois de la volonté de diversification des milieux, de l'adaptation de la palette végétale au réchauffement climatique, aux usages et aux vues.

Une attention particulière a été portée à la requalification du jardin historique en terrasse grâce à une réinterprétation de la palette végétale historique qui répond aux enjeux d'aujourd'hui par l'emploi de plants aromatiques mellifères.

L'entretien et la diversité des milieux a aussi été intégré au projet.

Les nouvelles plantations répondent au plan canopée de la ville de Lausanne avec une couverture végétale à l'horizon 2040-45 de plus de 46%.

Usages

Le projet propose des usages pour toutes et tous (enfants, familles, adolescents, jeunes, adultes, seniors) répartis sur l'ensemble du site tout en respectant le patrimoine historique. L'intensité des usages et leurs répartitions est très appréciée par le jury.

Dispositifs de gestion des eaux

Le thème de l'eau participe à la qualité du projet d'ensemble. Une grande quantité des surfaces sont désimperméabilisées minimisant l'eau à récolter et favorisant l'infiltration. Différents dispositifs de rétention sont proposés. A ce stade, le jury s'interroge sur la nécessité des fosses impluvium (très gourmandes en énergie) qui sont peut-être plus judicieuses face à des situations plus routières.

Matériaux et mobilier

Le choix de remplacer l'ensemble des revêtements en dur par des pavés béton a un grand impact sur l'ensemble du site. Le jury se montre néanmoins réservé sur ce choix qu'il propose de revoir critiquement (économie des moyens et énergie grise).

Pour le mobilier, il s'intègre bien dans l'esprit du site (écho aux lambris de bois d'origine) mais les emplacements et typologies semblent encore un peu aléatoires et sont à préciser dans le cadre de l'évolution du projet.

Solutions de stationnement

Le parcage en périphérie est possible étant donné la densification des places le long de la route des Plaines-du-Loup. Il s'inscrit dans la stratégie de perméabilisation des sols, parti pris sur l'ensemble du site.

Les places de parc vélo sont bien réparties et décentralisées sur l'ensemble du site.

Conclusion

En conclusion, le projet "HIER POUR DEMAIN" a convaincu à l'unanimité le jury pour sa pertinence dans le contexte, sa simplicité et son potentiel à répondre sur le long terme, et de manière évolutive, aux besoins. Il tient compte de manière lucide et sensible de l'existant et apporte une réponse adaptée conciliant patrimoine, usages actuels, inclusivité et enjeux environnementaux.

Le jury relève encore la clarté des schémas, textes, plans et coupes présents sur les planches qui contribuent à la compréhension des propositions, de leur portée et notamment du type, phasage et hiérarchisation des interventions proposées.

2^{ème} rang, mentionné

I'M STILL STANDING | projet n° 3

varia bureau de paysage sàrl

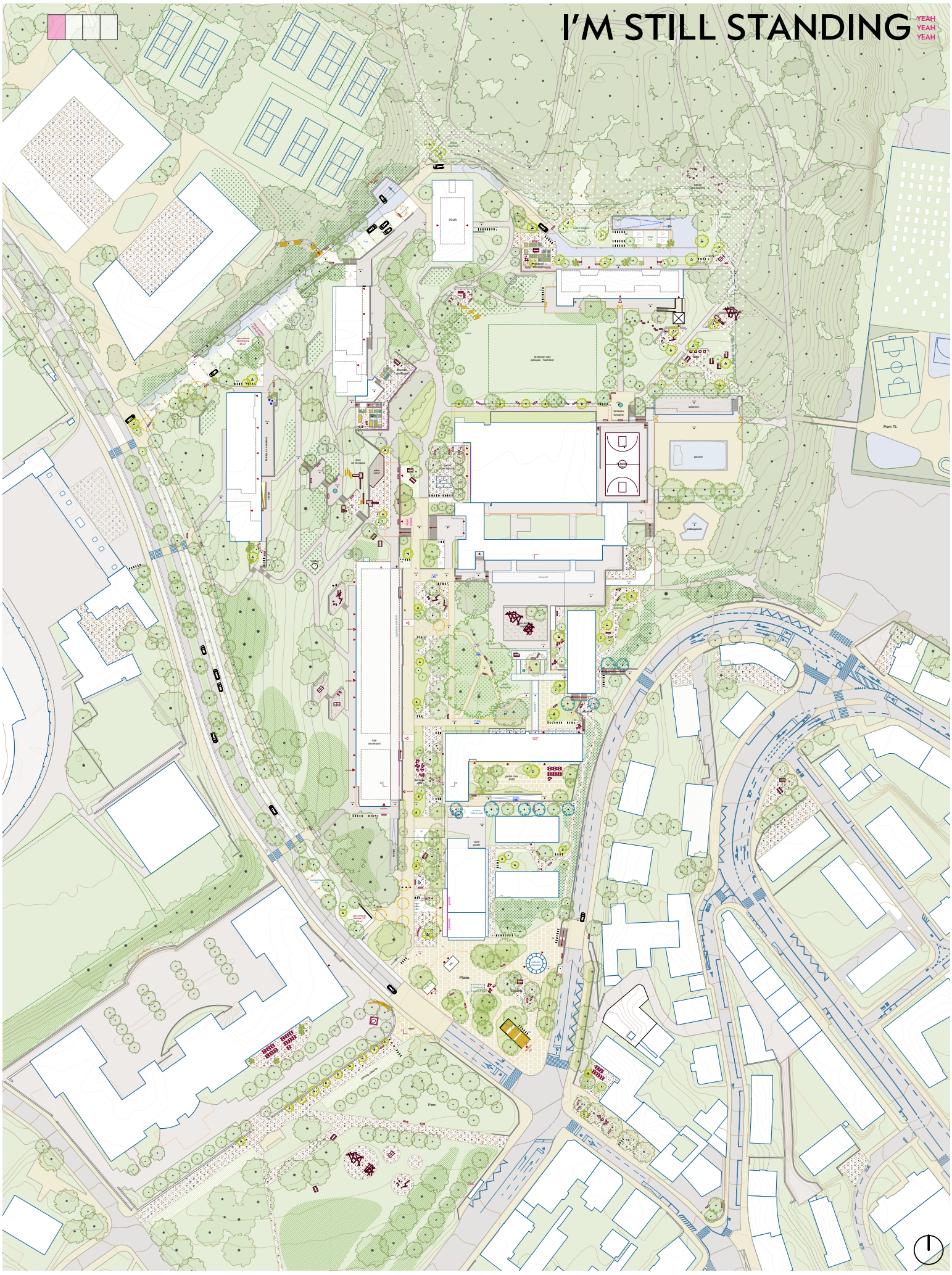
mrs partner SA

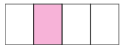
Viridis environnement sàrl

Beryl Sepulveda

I'M STILL STANDING

YEAH
YEAH
YEAH





L'Ancien-Stand comme une histoire

Au départ de notre réflexion, il y a une prospection des imaginaires des lieux. C'est la notion de récit que nous proposons de suivre comme guide pour le développement du projet: le caractère et les spécificités de l'Ancien-Stand apparaissent comme le reflet de grands chapitres d'aménagement du site - et de différents manières d'y vivre - formant une histoire qui se situe aujourd'hui à un moment charnière. Les histoires qui se tissent dans et autour du quartier sont interrogées pour imaginer la suite du récit: on ouvre un nouveau chapitre, mais on ne perd pas le fil de la narration...

La marge et le carrefour
Si le site de la fin du 19^e est caractérisé par une situation de marge de la ville, son accroche à une route d'importance cantonale lui confère en même temps un statut de lieu de passage. Un café, un kiosque et un square rassemblés à la croisée des chemins forment une petite centralité, source de familiarité qui diversifie le contexte largement marqué par les activités militaires. Elle signale également la porte de la ville, la limite de l'urbanité.

Ambivalence d'un grand geste
Les caractères principaux du quartier tel que l'on perçoit aujourd'hui naissent de sa création affirmative comme unité de voisinage au milieu du 20^e siècle. En parallèle de l'ambition d'offrir aux habitants des modestes espaces extérieurs généreux et une proximité à la nature, la conception du quartier vise l'unité d'ensemble et une certaine autonomie. Ces valeurs - propres à leur époque - ont été motrices pour la qualité et la diversité remarquables des aménagements, mais aussi dans les liens d'attachement qui se sont créés. Avec son ambivalence, ce caractère « intime » participe à nourrir le fort sentiment d'appartenance au quartier qui perdure chez les habitants.

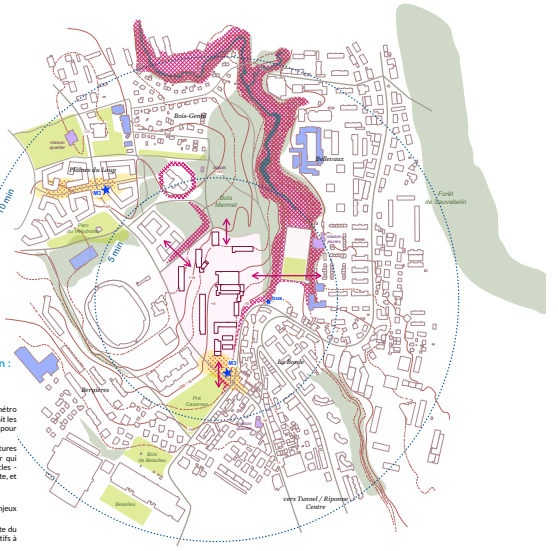
Les métamorphoses, changement d'échelle
Depuis une vingtaine d'années, la ville se (re) construit dans ses anciennes marges à travers des opérations motivées par les enjeux propres au 21^e siècle: adaptation au changement climatique, économie des ressources, mobilité active, mixité... Avec l'urbanisation, les « portes de la ville » s'éloignent de l'Ancien-Stand mais les mutations du centre d'avalent le rôle de petite centralité originelle du quartier. Elles encouragent aussi à davantage de porosité, d'ouverture et d'échanges avec... qui nécessite de faire attention à ne pas diluer le sens d'unité auquel les habitants se sont attachés.

Mon grand voisin la forêt
Le valon de la Louve et le Bois-Mermet sont une composante persistante du paysage dans lequel s'inscrit le site, et ils traversent les différents chapitres de son histoire. Outre la relation conflictuelle à la rivière progressivement effacée du paysage urbain à partir de 1812 - le rapport à la forêt n'est pas non plus une histoire stable... Les imaginaires quelle porte sont ambiguës et orientent le ressenti d'habiter à l'orée du bois tantôt du côté de l'attraction et tantôt de la crainte: « Promenons-nous dans les bois... pendant que le loup n'y est pas ».

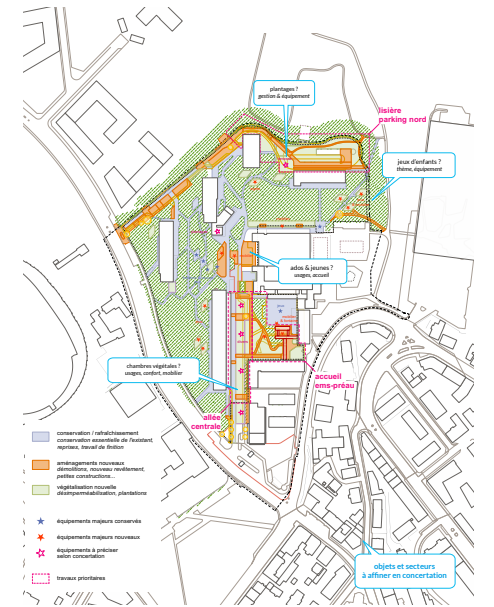
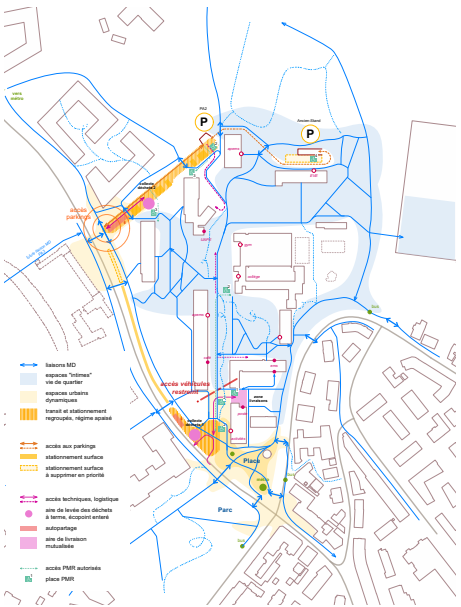
Longtemps limite de la ville, puis bordure-écran du quartier dans un rapport de contraste entre sauvage et domestique, la forêt est aujourd'hui invitée au cœur de l'urbanité, comme maillage du territoire en métamorphose. La relation renouvelée à la forêt constitue ainsi une intrigue essentielle dans ce nouveau chapitre qui s'ouvre à l'Ancien-Stand: une relation sur mesure tenant compte de la substance historique du quartier qui en faisait un fond de scène, et dont la résolution complète dépasse le strict périmètre du concours.

Contexte urbain & paysager du quotidien : un jeu de centralités et de ruptures

L'urbanisation nouvelle des Plaines de Loup et l'arrivée du métro redistribuent les pôles d'attractivité dans les environs et enrichissent les parcours quotidiens dans et autour du quartier, en particulier pour la mobilité active. A l'heure actuelle cependant, les nombreuses ruptures topographiques et la prégnance de l'aménagement routier qui accompagnent les limites du quartier génèrent des obstacles - physiques et visuels - qui piègent les liaisons avec le contexte, et participent au caractère enclavé du site. Dans une perspective de désenclavement, quatre enjeux principaux d'amélioration des articulations sont identifiés: au Sud dans la logique de centralité, les liens entre la pointe du quartier et le parc du Pré des Casernes ainsi que les rez actifs à l'angle de la rue de la Pontaise; à l'Ouest, les connexions avec le PAQ qui offrent des itinéraires diversifiés vers la centralité des Plaines de Loup et qui correspondent (du fait de la pente) à des parcours pour rejoindre le quartier en descendant de la station plus haute; à l'Est, le franchissement du vallois escarpé de la Louve pour rejoindre Bellevaux via la culture-parc des TL; au Nord, la relation à la forêt autour des usages de promenades et d'accès à la nature de proximité.



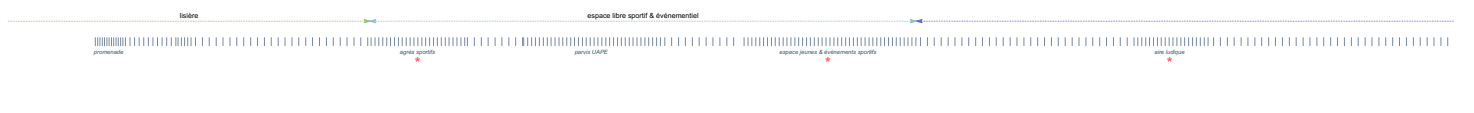
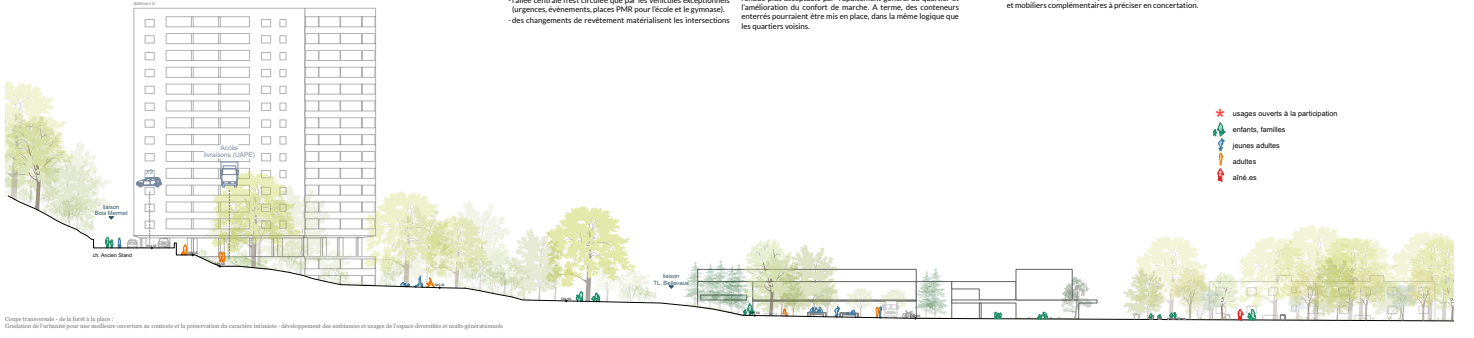
Principes



Un maillon du réseau de parcs
La composition de l'unité de voisinage fait la part belle aux espaces libres et collectifs à l'intérieur du quartier: ils se déclinent en jardins, allées, esplanades, terrasses, reliés par un réseau finement ramifié de chemements. Si la générosité de ces espaces collectifs et qualitatifs était un atout pour la qualité du cadre de vie à la naissance du quartier, elle demeure un principe très contemporain vis-à-vis des manières de penser et de construire la ville de 2025. Au-delà de son rôle à préserver à l'échelle du quartier, cette trame offre des espaces de rencontre centraux propices à rassembler et mêler les habitants, et rend perceptible la globalité avec les espaces plus calmes, plus privatifs associés aux logements.

Un équilibre entre accessibilité véhicules et intensités de la vie de quartier
Fruit de son époque, la conception initiale du quartier accorde une place importante à l'accès des véhicules et au stationnement. Cette prégnance routière est restée acceptée dans les décennies suivantes. Dans le but de favoriser la qualité d'expérience de la marche et de permettre l'équipement de la vie dans les espaces collectifs (dans le sens à la fois des usages sociaux et de nature en ville), le projet propose de redéfinir l'accessibilité véhicules de manière graduelle, en lien avec le système de parc et le jeu de centralités contextuelles. Il s'agit en particulier de libérer les espaces collectifs du transit de véhicules réguliers. Les principales mesures sont définies ainsi: les fonctions collectives (volontaires en auto-partage et collecte des déchets) sont regroupées aux points de connexion entre les voies de desserte du quartier et la route des plaines de Loup; le stationnement général est accessible uniquement par le chemin de l'Ancien-Stand apaisé; l'allée centrale n'est doublée que par les véhicules occasionnels (urgences, événements, places PMR pour l'école et le gymnase); des changements de revêtement matérialisent les intersections

Faire avec
Dans un souci d'économie - de moyens, de ressources, de nuisances de travaux - et de respect du patrimoine, l'approche du réaménagement est guidée par des principes de valorisation de l'existant. Les interventions se déclinent graduellement en: Préserver et prendre soin: rafraîchissement des aménagements existants, dont les envahis fortement sollicités sur les axes principaux du maillage de parcs. Renouvellement des plantations et développement des pratiques d'entretien en gestion différenciée; Soutirer et revitaliser des imperméabilisations végétalisées, en tenant compte des contraintes d'accessibilité. Déposer des aires de jeux obsolètes et du mobilier encombrant coordonné (barrières, bornes, bacs béton). Remplacement des luminaires routiers par un éclairage performant raisonné; Compléter: nouveaux aménagements en dur ponctuels, pour la création de connexions manquantes et/ou la qualification minima routière des espaces (changement de revêtement). Équipements et mobiliers complémentaires à préciser en concertation.



L'allée centrale

L'allée centrale est la colonne vertébrale des espaces collectifs : ouverte sur la place, elle prolonge la centralité à l'intérieur du quartier et distribue les cheminements perpendiculaires qui s'y connectent. Jusqu'au parvis de la salle omnisports qui s'anime lors d'événements, les rez-de-chaussée actifs s'y expriment.

La circulation principale « confortable et exceptionnellement carrossable » est concentrée sur un large chemin bordant le bâtiment A, qui conserve le revêtement existant et le tracé rectiligne du projet initial. Les espaces libres côté Est permettent l'aménagement de « chambres végétales » incluant les arbres existants.

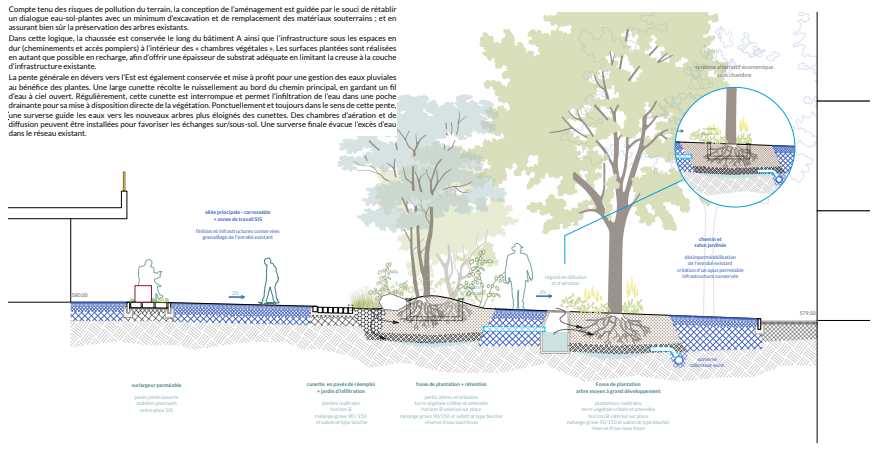
Cette partie du projet se prête particulièrement à une démarche participative. Offrant des espaces de fraîcheur et un parcours parallèle alternatif et exploratoire, les surfaces gazonnées sur l'enrobé routier sont agréables, fédératrices et sécurisées : elles sont propices à une grande diversité d'usages ! Sur base des principes cadres du réaménagement imaginés ici, l'adaptation aux usages définis par les habitants et aux besoins des activités encore incertaines (café, salle des jeunes, organisation d'événements...) pourra se faire avec souplesse.

Réalisation et suivi révisés du quartier, accompagnés de un suivi participatif de terrain.

«Par ici et par là pour les enfants: le placide, le terrain de foot, les places de jeux... sauf qu'on peut pas laisser les enfants jouer seuls, parce que les jeunes traversent cet espace avec leurs scooters à trois roues...»



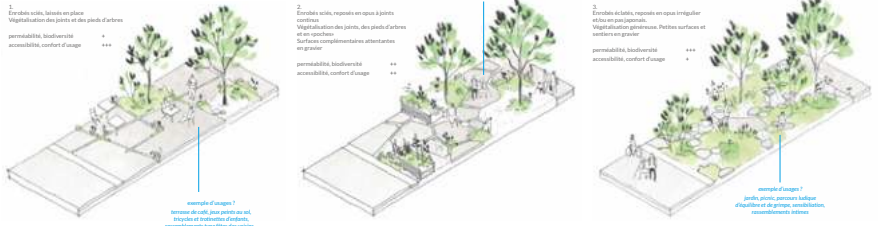
Abandon depuis une chambre végétale : des espaces vivants et variés pour le quotidien sous les frondaisons d'une seconde canopée.



Le dés-imperméabilisation proposée vise à conserver autant que possible les matériaux en place, toujours dans une logique de « faire avec ».

Le principe retenu décline un travail de déconstruction des enrobés et leur végétalisation. Il permet une grande flexibilité d'adaptation aux usages projetés, mais également aux contraintes (notamment de pollution des sols et HAP) rencontrés à ce stade.

La proportion d'enrobé déconstruit conserve ou exporté, de gravier granitabilisés apportés ou encore la taille et le mode d'entretien de la nouvelle végétation se déclinent globalement pour apporter de la diversité tout en respectant une ligne directrice, une unité d'ambiance porteuse d'identité pour le quartier.



Diversité : les petites convivialités & les espaces à soi...

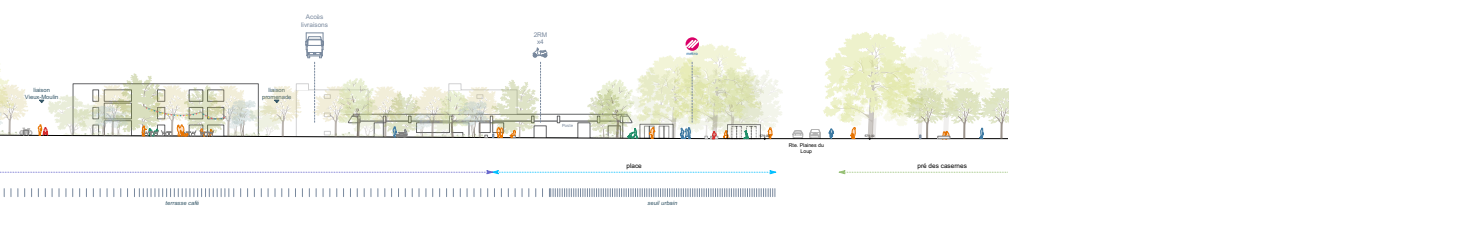
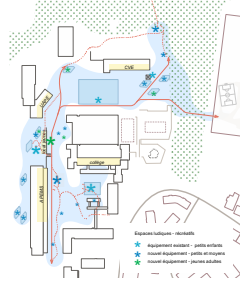
Les habitants découvrent leur quartier en faisant sa diversité. Il est multiculturel, et aussi multigénérationnel : enfants petits et grands, familles, actifs, retraités, jeunes, seniors... se côtoient et partagent les espaces collectifs.

Le « bien vivre ensemble » apparaît alors comme un enjeu crucial. Pour y répondre à travers l'aménagement, le projet s'appuie sur la nécessité de pouvoir trouver des opportunités de socialiser, de se mélanger mais aussi des possibilités de rester entre soi, d'avoir des espaces dédiés.

Le projet propose une réconciliation de la vie sociale, favorisée par la libération générale du trafic de véhicules à l'intérieur du quartier.

Les aires de jeu originelles trop isolées sont abandonnées au profit d'un chapelet plus rassembleur, fédérateur et stimulant pour les enfants ainsi que leurs accompagnants. Les outils, les créations des chemins et les belvédères sont aménagés pour inviter à la halte, et offrent de petites convivialités à l'échelle familiale.

Une attention particulière est portée aux aînés et aux jeunes qui disposent actuellement de très peu d'aménagements répondant à leurs besoins. Le projet interroge le potentiel des garages du SPADOM qui génèrent aujourd'hui du trafic véhiculé au cœur du quartier alors que leur situation ouverte sur l'allée centrale et à proximité des activités sportives présente beaucoup d'intérêt. Leur réaffectation en « local jeunes » pourrait offrir un lieu qui semble manquer au quartier. Il permettrait l'accueil des ados, et en cadre pour leurs activités participant à la vie de quartier : une pièce pour apaiser les conflits d'usage et de génération qui s'expriment aujourd'hui ?



... et la diversité d'ambiance végétales

L'arboriculture est comprise en tenant compte des formations végétales existantes et de leur diversité. Elle vise à créer des espaces de diversité végétale, à l'échelle du quartier, en favorisant la diversité dans la coupe des espaces, en aménageant intelligemment les espaces et les formes de végétation.

1. Nouvel alignement en respectant les arbres existants, aménagement des espaces existants, aménagement des espaces existants.
2. Création d'alignements de nouveaux arbres, création d'alignements de nouveaux arbres.
3. Aménagement des franges du rétrovisuel, espaces existants, aménagement des espaces existants.
4. Aménagement des chemins en cubes et terrasses, Sages jardins, jardins d'été, jardins d'été, jardins d'été.
5. Jardins pour enfants, Arbres et arbustes fleuris, jardins fleuris, jardins fleuris, jardins fleuris.
6. Jardins pour adultes, Arbres et arbustes fleuris, jardins fleuris, jardins fleuris, jardins fleuris.
7. Jardins pour seniors, Arbres et arbustes fleuris, jardins fleuris, jardins fleuris, jardins fleuris.
8. Jardins pour jeunes, Arbres et arbustes fleuris, jardins fleuris, jardins fleuris, jardins fleuris.
9. Jardins pour familles, Arbres et arbustes fleuris, jardins fleuris, jardins fleuris, jardins fleuris.
10. Jardins pour tous, Arbres et arbustes fleuris, jardins fleuris, jardins fleuris, jardins fleuris.

La grande cour

Accolé à l'aile centrale et embrassé par les bâtiments de Fems et du collège, cet espace central semi-couvert s'adresse en priorité aux usagers et des deux établissements.

Dans le cadre du réaménagement de l'accueil de Fems, le projet encourage à profiter de la situation voisine des deux équipements pour rapprocher les âges et offrir un espace chaleureux où enfants et adultes peuvent se côtoyer, échanger, socialiser.

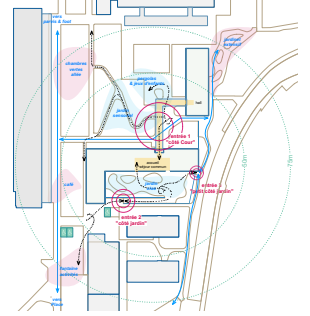
Cet espace s'organise autour d'un couloir partagé, qui assure d'une part le passage abrité entre les deux ailes de Fems et d'autre part, se déploie vers le préau pour permettre une halbe protégée à proximité des jeux.

Pour répondre aux enjeux d'accessibilité universelle, un nouveau cheminement vient s'enclencher en pente très douce entre les fûts des grands arbres. Le système constructif découlé du sol permet de respecter les domaines racinaires et de limiter le compactage du sol, bénéfique pour la longévité des arbres. Son tracé s'inspire de l'ancien jardin des circulations, que l'on réinterprète ici en jardin sensoriel qui vise l'inclusivité et l'expérience partagée de part et d'autre du parcours, vivants, petits objets et bulbes d'ombres accompagnent les saisons et des bancs confortables invitent à se poser un moment. Ce parcours, bien que moins direct pour respecter une pente accessible au plus grand nombre, offre un intérêt qui encourage son usage pour tous les âges et toutes les capacités. Plus qu'une simple voie d'accès normée, ce chemin devient un espace de vie, une destination en soi dont viennent profiter autant les aînés que les enfants ou encore les promeneurs.



Modèles et et plans révisés du quartier, accompagnés de ses deux petits jardins (21 et 22 ans)

« Il y a quelques années encore le travail était pour la fondation de l'Orme et on venait avec les résidents pour le guider vers le terrain de foot en plus de ses divertis, cela permettait de créer un lien avec les enfants... Aujourd'hui ça ne se fait plus et en plus il n'y a pas de bancs, tout le monde s'assoit par terre... »



En parallèle de favoriser la mixité des âges et les rencontres dans la cour, le projet interroge la situation centrale de Fems et son potentiel d'ouverture à la vie de quartier.

En alternative à une orientation vers l'intérieur qui tourne le dos à la future centralité de la place, l'aménagement d'une entrée secondaire côté jardin offre une accessibilité plus directe au bâtiment, notamment pour les visiteurs venant du métro ou des places PMR aménagées sur l'allée. Le réaménagement sans obstacles proposé s'adapte à la mobilité des aînés, et enrichit les possibilités des résidents de sortir et de profiter de la diversité des espaces de vie rassemblés dans un périmètre resserré et familier. Si cette reorientation nécessite une transformation de l'enceinte existante du bâtiment et un complément au système de gestion et contrôle des accès, elle apparaît comme une source très intéressante pour la qualité de vie des seniors et résidents, leur liberté et leur maintien dans la vie sociale - ainsi que pour le quartier, en faveur de l'animation et de la mixité urbaine.

North, réaménagement de l'espace d'accueil autour du 12355

Le jardin des circulations, inspiration pour l'aménagement de l'espace rénové à Fems

Ambiance dans le jardin sensoriel - le nouveau couloir partagé, décalage entre le gris et l'accueil de la maison des bois



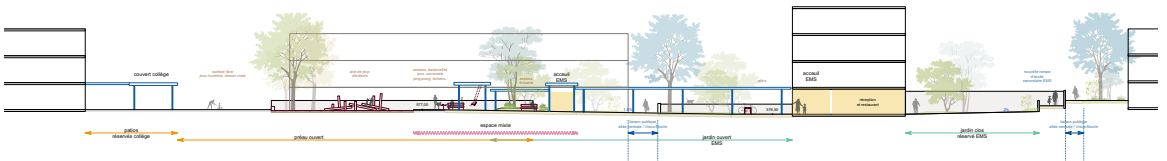
Concept d'une articulation et transition des espaces réservés et partagés



Changement de planologie béton défilé de sol, relief des bulbes protecteurs. Respectueux des espèces racinaires, modifiable et évolutif pour son usage par tous en tout temps.



Zone et autour du couloir, des aménagements et des équipements pour tous les âges...



Les portes de la Forêt

Alors qu'elle constitue une ressource précieuse pour la qualité du cadre de vie de nos villes d'accès à la nature, d'espace de fraîcheur agréable en été ou encore de terrain de jeu et de découverte pour les enfants, la forêt est aujourd'hui séparée de la vie du quartier, en particulier par la coupure franche et stérile que génèrent les aménagements routiers liés au stationnement.

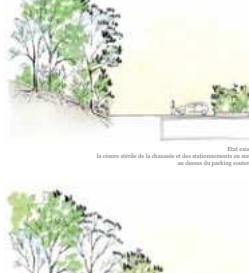
Motivé par une quête d'intérêt, le projet encourage à favoriser l'épaisseur de la lisière forestière et ses qualités de transition avec le quartier en réduisant autant que possible la place dédiée aux parkings. Il propose le rabattement de l'ancien accès au parking souterrain à l'intérieur du bâtiment - en mutualisation avec les accès pompiers - et la suppression du stationnement en surface.

L'espace gagné permet le déploiement d'une lisière étagée à haute valeur écologique et la reconnaissance d'un sol vivant - malgré la contrainte de dalle. Le caractère accueillant du boisement au contact des quartiers (Ancien-Stand), mais aussi notamment du PMU pourrait être amélioré par une gestion forestière plus active, qui vise à accompagner son évolution vers une formation de type forêt claire. A l'orée du bois, les enfants trouvent un espace aménagé en douces pour l'accueil et le déploiement des activités pédagogiques à l'extérieur, à proximité des écoles et accessible en haute sécurité.

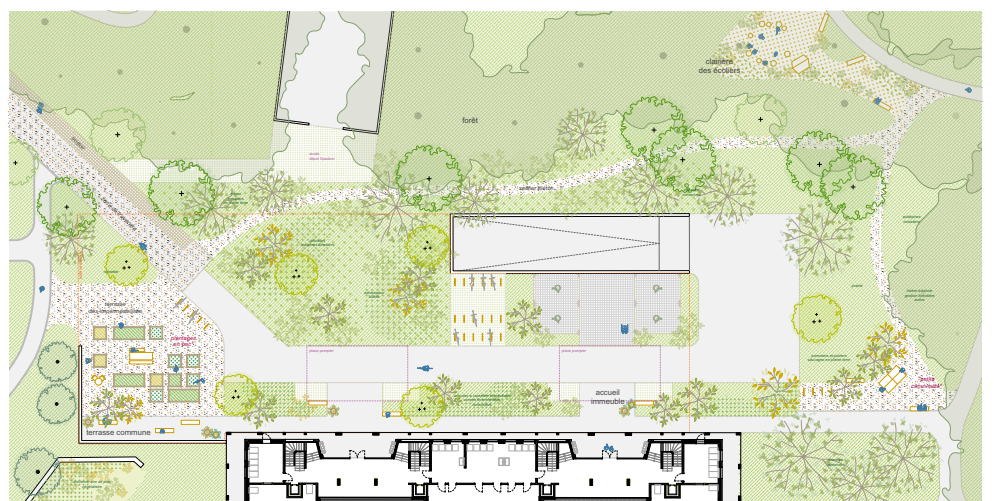
Côté bâtiment, le dégarage des véhicules et des espaces de stockage des poubelles permet d'aménager un espace planté accueillant et rapide d'immeuble, ainsi que des espaces de convivialité sur les surfaces existantes en bordure au-dessus du quartier. Une offre de jardins partagés existante aujourd'hui apparaît intéressante à développer, imaginée à ce stade sous forme de bancs afin d'intégrer les contraintes de dalle et de pollution des sols en place. Une thématique de concertation sur ces plantages permettra de clarifier les modalités de gestion adéquates et de préciser surfaces et besoins nécessaires au bon fonctionnement de ces espaces comme lieux de partage et de sociabilité entre voisins.

« Moi j'ai grandi ici et j'ai fondé ma famille ici. L'ambiance a beaucoup changé mais globalement l'air est toujours au parc. La forêt elle est juste là mais ce n'est pas très attractif et parfois mystérieux... »

la vision idéale de la dalle et des établissements en surface en dessous des parkings souterrains



Etat proposé construction d'une lisière étagée et d'un corridor abrité sur dalle



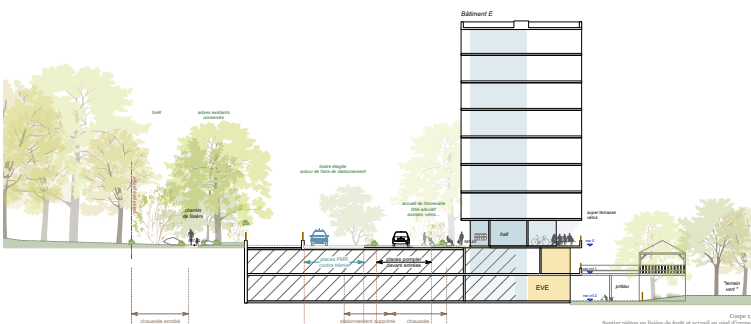
Zones et accès au pied au Nord du bâtiment E

Aménagement pédagogique en descente à l'orée du bois

Cette lisière forestière permet le développement des arbres locaux à croissance accélérée et le développement



Reproduction de l'ambiance en forêt claire



Sentier piéton en lisière de forêt et accès au pied d'immeuble



7.2 I'M STILL STANDING

Parti et idées directrices

Le projet "I'M STILL STANDING" propose une lecture claire et aisée du périmètre. Le concept développé est bien ancré dans l'histoire du site, tout en proposant un visage contemporain tourné vers l'avenir, pour ce quartier multiculturel situé au cœur d'un périmètre urbain en mutation. L'amélioration des cheminements de mobilité active et le travail de couture aux quartiers avoisinants permet d'amorcer un désenclavement du site.

Le parti pris repose sur le réaménagement de l'axe principal avec des chambres végétales, séquencées en fonction des axes transversaux des cheminements. Ces chambres vertes sont le support d'usages divers et dévoilent un potentiel d'appropriation intéressant, enrichissant l'expérience de l'espace public.

Description détaillée

L'allée centrale et ses chambres végétales

Les chambres végétales permettent de traiter à la fois les thématiques d'usage en offrant des opportunités d'appropriation diverses, stimulantes, et sont également le support de réemploi, à la manière de chambres 'test', pouvant se décliner de diverses manières en fonction de la proportion végétal-minéral souhaitée.

La gestion de l'eau et la revalorisation des matériaux prennent place dans ces espaces et garantissent une certaine sobriété et économie de moyens dans la transformation du quartier. Le jury salue la souplesse et liberté de réinterprétation que permettent ces poches, capables d'évoluer dans le temps.

L'axe central se trouve dédoublé, ce qui donne lieu à un parc linéaire qui se déploie le long de l'axe. Ce parc est organisé autour d'une dissymétrie dans l'aménagement, où les usages sont principalement concentrés sur la rive est de l'allée centrale (côté EMS, poste). La rive ouest (façade est de la barre N-S), quant à elle, est libérée et dédiée à la circulation.

Le parti pris pour l'offre ludique

"I'M STILL STANDING" imagine l'espace ludique conçu comme un lieu inclusif et intergénérationnel. Le jury regrette toutefois que les autrices et auteurs se prononcent peu sur les contenus et la description de cette offre, préconisant une démarche participative pour stabiliser sa préfiguration par la suite.

En plan, la distribution des jeux ne garantit pas une offre suffisante au regard de l'évolution du site, notamment avec l'installation du futur APEMS. Bien que le projet mentionne un chapelet de jeux plus resserré, le jury peine à comprendre sa matérialisation, la valeur ludique apportée et la possibilité d'accueillir des grands groupes d'enfants.

Les textes et images mettent en avant une dimension sociale intéressante et une intention de favoriser les rencontres entre usager-e-s et notamment entre les personnes âgées et les enfants du quartier qui est bienvenue.

Le traitement de la frange nord

Au nord du site, "I'M STILL STANDING" propose un renforcement de la forêt afin d'épaissir la lisière. Cette proposition, nommée 'les portes de la forêt', est certes intéressante en termes de biodiversité, d'appropriation possible pour des usages récréatifs et de mobilité active. Cependant le jury en souligne les limites sur le plan opérationnel. En effet, cet aménagement prend place sur l'emprise d'un droit de superficie (DDP) récemment reconduit par la Ville et son superficière. Ainsi, toute modification du statut de cet espace ainsi que la suppression des places de stationnement ne sont donc pas envisageables à l'horizon de réalisation du projet. Le maintien des places de stationnement à cet endroit constitue une exigence du règlement-programme du concours.

Accès à l'EMS

Le projet propose une réflexion sur les espaces de l'EMS pour favoriser les rencontres intergénérationnelles côté école, et une amélioration de l'accessibilité à l'EMS côté jardin avec un nouvel accès. Ces nouveaux points de contact ouvrent l'établissement vers le quartier, socialement et physiquement. Le jury salue cet effort d'intégration des aînés et cette proposition qui favorise les rencontres, le maintien de la vie sociale et la motricité. Dans le même sens, la proposition du local pour les jeunes est judicieuse et s'inscrit dans la volonté claire d'activation des espaces extérieurs.

Le couvert proposé dans le « jardin sensoriel » constitue un plus pour les utilisatrices et utilisateurs de l'EMS.

Le Square

En surface, la pointe sud du site, accueillant la station Casernes se traduit par un îlot pertinemment planté, compatible avec la nouvelle dalle de la station.

Posture vis-à-vis de la substance patrimoniale

L'aspect patrimonial est traité avec un grand respect en préservant les placettes et les murets mais également les perspectives depuis le site. Le traitement linéaire du grand axe central est salué. Au sein de cette colonne vertébrale des espaces collectifs, les chambres végétales proposent un concept neuf à la fois bien lisible et bien intégré. Ainsi, le projet démontre qu'une augmentation de la canopée est possible, tout en respectant le jeu des pleins et des vides qui constitue l'une des grandes qualités du projet initial de M. Desarzens.

Végétation

Globalement, "l'M STILL STANDING" permet d'envisager un bon accroissement de la biodiversité sur le site. Le choix des essences est pertinent et les conditions offertes aux nouvelles plantations pour un développement optimal sont réunies. Au cœur du site, entre école et EMS, un chemin suspendu permet de limiter l'impact sur le système racinaire des grands hêtres.

Dispositifs de gestion des eaux

L'infiltration des eaux pluviales est privilégiée, la désimperméabilisation des sols est proposée tout en respectant les pentes existantes. Un travail en réseau se décline, du pavage, aux fosses de plantation composées de substrat drainant. Le dialogue plante-sol-eau est pris en compte et favorise la constitution d'îlots de fraîcheur.

Conclusion

Le jury a apprécié le parti pris qui facilite l'expérience de la marche et des pauses, soulignant ainsi l'importance de l'axe central comme espace à vivre. Ce choix valorise l'accueil du public grâce à la matérialité des sols et aux plantations. L'accent est également mis sur le réseau de cheminements et son accessibilité, en travaillant les points de connexion à l'intérieur du site et dans un maillage à une échelle plus large. L'accessibilité, les points d'autopartage, les accès secours et l'offre en stationnement pour les cycles sont jugés bons, de même que l'offre en mobilier. La proposition du local pour les jeunes est judicieuse et s'inscrit dans la volonté claire d'activation des espaces extérieurs.

Le projet présente des propositions pertinentes et en adéquation avec les qualités intrinsèques du site. Dans l'ensemble, il déploie une certaine sobriété appréciable et adéquate. Le jury salue la grande qualité du travail fourni et relève néanmoins quelques faiblesses, notamment en ce qui concerne les aires de jeux, le devenir du terrain vert ou encore la relation entre le nouvel espace linéaire créé et le socle du bâtiment accueillant le nouvel APEMS.

3^{ème} rang, 2^{ème} prix

il sera deux fois... | projet n° 1

approches. sa

RR&A SA

n+p biologie Sàrl

Atelier Schlaepfer-Capt SNC

Contrepoint projets urbains

Sylvain Malfroy

il sera deux fois...

il était une fois...

Un nouveau quartier au caractère expérimental et à l'architecture moderne. De grands ensembles construits offraient des espaces verts générateurs d'activités et d'équipés, honorant une vision sociale privilégiant la rencontre, le jeu et la famille. La composition spatiale favorisait l'usage de l'échelle publique, l'usage domestique et permettait à tout un chacun d'y trouver un lieu approprié à ses activités. L'attachement du quartier en marge de la ville, était rendu possible par l'hyperfonctionnalisme routier. C'était l'avènement de la voiture, voire sans appogée, elle était reine, centrale. Le stand de tri tout sa rélevance au profit d'un axe routier, fonctionnel, allait de même: droit au but.

C'est ainsi que pendant plusieurs décennies le quartier façonnait son identité, son caractère et ses atmosphères en parallèle de l'urbanisation lausannoise globale. Le quartier de l'Ancien-stand d'abord en marge de la ville, était alors restauré connecté et en interaction avec un contexte urbain et rural dense. L'urbanisation devait un patrimoine vivant et apporté ses effets bioclimatiques et énergétiques.

Puis les modes de vie évoluèrent, les premières générations de familles partirent. Le quartier se densifia, compliquant les parcours et la clarté spatiale. Plus globalement, la qualité de vie se détériora, l'architecture et l'espace public ne correspondant plus aux besoins des habitants. Finalement, des changements climatiques et environnementaux significatifs provoquèrent une remise en question des modes de vie urbains.

Les habitants étant toujours là, le quartier vieillissant, il était temps d'engager une réflexion pour renouveler l'attractivité, le cadre de vie et expérimentier la requalification d'un quartier existant face aux défis sociaux, climatiques, environnementaux, architecturaux et programmatiques. Une réponse devait être apportée: une réhabilitation différenciée gradant les intensités d'intervention et priant le «faire avec» ou «comment faire patrimonialiser».

il sera deux fois...

une allée de l'ancien-stand avec... sa place

Où tout déboulait par une rampe souterraine du M3, de cette entrée majeure du réseau de mobilité lausannoise, sur une place urbaine à couvert d'une canopée générative. Une grande bouffée d'air frais, le retour au contact d'un sol vivant. L'entrée du quartier serait liée à une interface avec la ville, un lieu de distribution des flux piétons et cyclistes, un attracteur social vers une destination pour effectuer ses courses quotidiennes et partager un moment de détente en terrasse. Du pouce au Jon, sans appel, le quartier de l'Ancien-stand demeure.

ses terrasses

Cette allée au caractère piétonnier était aussi vécue au but, mais au rythme du pas. Garantissant les accès logistiques et pompes, l'allée serait un lieu de flânerie, animée par les commerces et les services, les terrasses et les entrées et sorties des enfants de l'école.

Ce serait un lieu au caractère urbain, longiligne et en dialogue avec le langage architectural du bâtiment A. Cette allée équipée de placettes ombragées recréerait de jeux en tout genre de l'équilibre, de la grimpe, de la glisse. Une manière de développer la mobilité des plus jeunes et de faire face à la topographie du quartier et sa multitude de terrasses et balcons orientés vers le sud.

À la sortie du collège, l'effacement attirerait le regard vers la cour d'école. En passant sous les hélices pourpres, ce serait depuis une passerelle légère que l'on cheminerait ou que l'on s'attarderait pour le goûter. Le sol serait ainsi rendu aux dynamiques naturelles, le sous-bois densifié par une strate arbustive et vivace. De la cour d'école au parvis de l'EMS, un grand espace intégrationnel s'organiserait en trois terrasses, assurant ainsi la distinction entre les usages tout en offrant des lieux de rencontre comme dans l'une des allées de jardin des petits fruits.

Entre framboisiers et groseilliers, une perspective dans la diagonale nord-ouest s'affirmerait en direction des balcons de soleil. Cette succession d'espaces en terrasses, entre ombre et lumière, s'organiserait en un jeu de papiers, d'ombrage, d'incision, de rampes et de terrasses requalifiées en faveur des parcours des enfants et de leurs parents. Cette composition spatiale et patrimoniale affirmée, le site en deviendrait aisément traversable.

Les obstacles blancs seraient repérés comme des éléments à gérer: vis des escaliers, des équipements d'escalade et des toboggans pour reconnaître indéfiniment l'expérience. Sur la toiture du local de sport on trouverait une pergola et des jeux d'eau et de sons. Un lieu de détente délogé de jouer sur le parcours entre l'école et la maison.

sa pelouse

En position de surplombe à l'ombre d'une pergola végétalisée, ce lieu de rencontre serait également une «tribune» idéale pour regarder une partie de ballon se déroulant dans la clairière. Ce regard de l'ancien stand de tri serait renforcé d'une couronne arborée et d'une topographie vallonnée, rattachée des eaux pluviales. Au nord de la salle de gym, la promenade ponctuée d'une placette équipée en echo à la place de la fontaine quant à elle rénovée. Ce point de rencontre officierait comme une véritable articulation entre la pelouse et les équipements sportifs et récréatifs que sont les piscines et le terrain bleu en courbe.

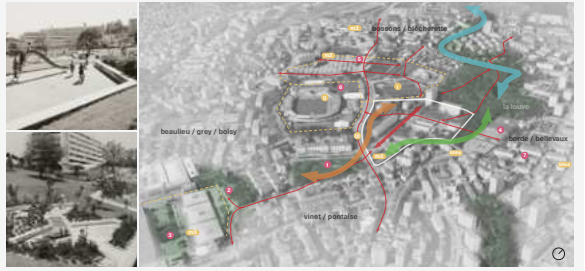
le parc de l'ancien-stand avec... ses placettes

En direction du Bois Mermet, les trois placettes seraient réhabilitées selon leur géométrie initiale, avec de nouveaux équipements et une perméabilisation des sols. L'une d'elles se réintégrerait même en un bassin-bonjour didactique en liasse forestière. Ce bassin s'intégrerait dans un réseau en faveur de la gestion des eaux pluviales à ciel ouvert et diversifierait le réseau biologique.

Le centre vert du quartier serait renforcé, assurant un lieu de déplacement et d'habitat privilégié pour la petite faune et l'avifaune. Les déplacements seraient rendus possibles par le renforcement de la continuité de canopée et de la strate arbustive. La trame verte se connecterait au Bois Mermet, à la forêt urbaine de Bois Gerillé jusqu'au parc du Vélodrome. La trame conserverait toutefois une certaine perméabilité faisant la part belle aux espaces ouverts, notamment avec la prairie sèche du coustau ouest.

un déserte périphérique

Un système de descentes périphériques assurait l'accès au quartier tant pour les véhicules motorisés que les vélos et les piétons. La relation avec l'avenue des Raines-du-Loup serait renforcée dans la continuité du projet d'orientation nord dans les bois. L'autorisation centrale de l'avenue se prolongerait ainsi jusqu'à la station de métro «Caseres». Une restructuration et végétalisation basse offrirait désormais un parcours cycliste et piétonnier en marge du trafic et d'attente.



- placettes d'origine**
1911 / 1912
1911 / 1912
- réseau écologique**
trame bleue (eau)
trame verte (sol)
trame canopée (arbre)
- réseau de mobilité active**
- espaces publics**
renforcent le territoire
1 place de coupe 2 promenade du bois de beaulieu 3 escalade du beaulieu 4 culture sportive dans 5 espace du bois 6 parc central 7 place de jeux 83 + bois
- transformation urbaine**
1 place de coupe 2 place de coupe 3 place de coupe 4 place de coupe 5 place de coupe 6 place de coupe 7 place de coupe 83 + bois



gradation de réhabilitation

- allée et pelouse réhabilitation forte
- parc réhabilitation ponctuelle
- frange périphérique réhabilitation légère

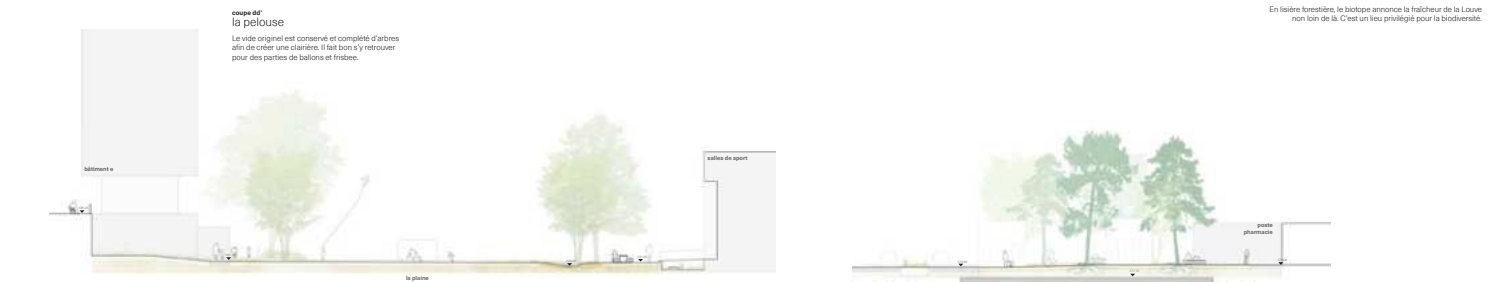
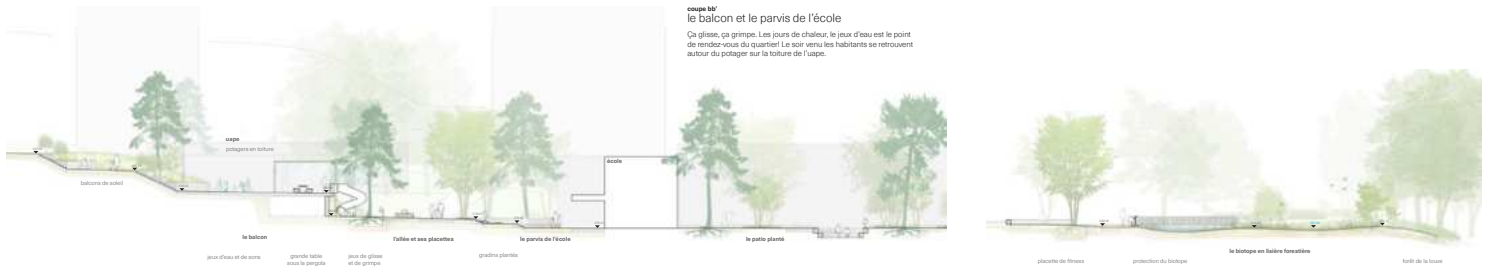
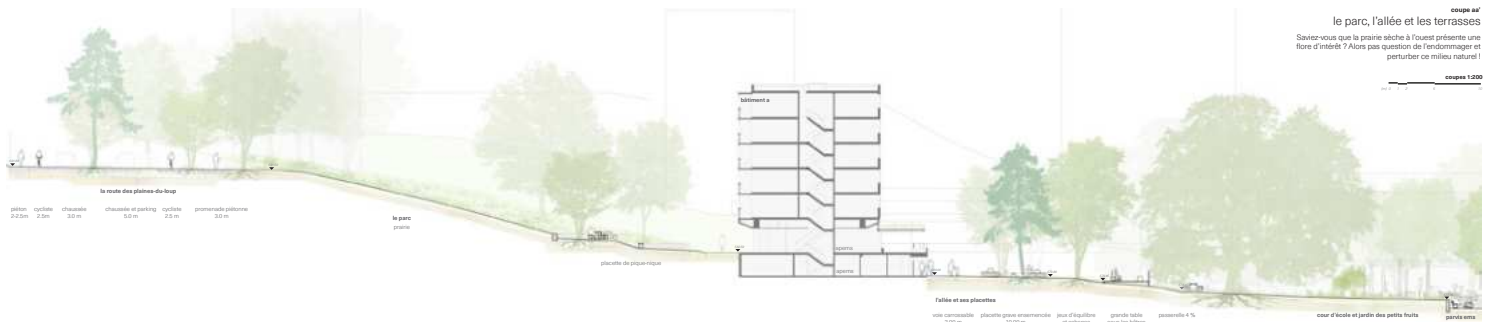
l'allée en trois séquences

- la pelouse
- les terrasses
- la place

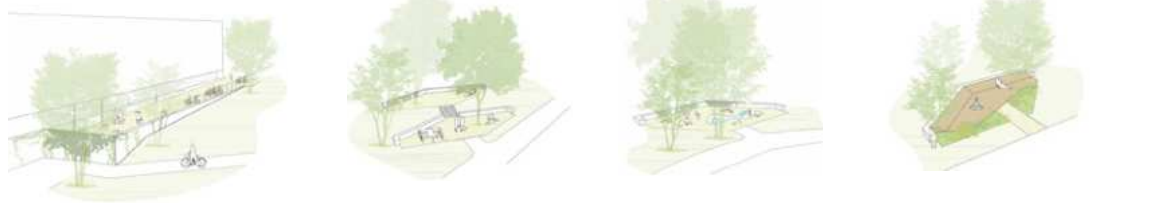
il sera deux fois...



Image d'ambiance (1)
 l'allée et les parcours de jeux
 À la sortie de l'appartement, les enfants accompagnent leurs parents en empruntant le sentier ludique. Sauter de troncs en troncs, tenir en équilibre, le parcours devient un jeu !



entrées des logements (2)
 les pieds d'immeubles verts
 Les placettes en grave ensemencées sont bordées d'arbres à fleurs afin de réintroduire une atmosphère jardinée. Les habitants s'y retrouvent autour d'un quelconques assises en libre-service.



placettes (3)
 les tables de pique-nique
 En famille ou en petit comité, le parc du lotissement offre des lieux de rencontres ombragés propices à la flânerie en extérieur. Aménagements de tables et plantations de grands arbres, ces placettes font office de prolongement des espaces domestiques intérieurs.

placettes (4)
 les bacs à sable
 Proche de C.V.E, les placettes sont transformées en grands bacs à sable. Ce sont des aires sécurisées et dédiées aux jeunes enfants et à leurs parents.

placettes (5)
 les jardins d'ombre
 Calme et fraîcheur règnent au sein des placettes au nord du site. Transformés en une grande plateforme en bois et plantés d'essences d'ombre, ces espaces sont une invitation à la contemplation.

7.3 IL SERA DEUX FOIS

Parti et idées directrices

Le projet «IL SERA DEUX FOIS» affiche une ambition claire pour le réaménagement du quartier de l'Ancien-Stand : revitaliser un site patrimonial en conciliant modernité, durabilité et inclusivité. Le concept directeur du projet s'appuie sur l'allée centrale, véritable axe structurant, où les autrices et auteurs cherchent à créer une centralité, en y connectant des destinations clé, essentielles au bon fonctionnement des espaces ouverts. Le jury identifie trois caractères -ou séquences- majeurs reliés à cet axe : la place (partie sud du quartier), les terrasses (au cœur) et la pelouse (au nord-est).

Description détaillée

L'allée de l'Ancien-Stand

Conçue comme un espace à la fois structurant et convivial, l'allée de l'Ancien-Stand est pensée pour intégrer des solutions adaptées aux besoins actuels des usager-e-s et contribuer à transformer le quartier en un lieu de vie exemplaire. Des interventions nouvelles, telles que des rampes, escaliers et gradins, ont pour objectif de connecter de manière simple et directe l'allée de l'Ancien-Stand aux différents niveaux et destinations du parc. Toutefois, le jury soulève des questions quant à la pertinence et à l'intégration de certaines de ces interventions dans le contexte du site, notamment le nouvel escalier en acier, placé sur le point de fuite de l'allée centrale.

Le parti pris pour l'offre ludique

Les équipements ludiques proposent une certaine diversité (eau, son, sable, grimpe...) et les éléments bâtis sont intégrés comme des structures à explorer ou à franchir. L'allée de l'Ancien-Stand propose différentes activités -allée ludique- et le préau de l'école est complété par des jeux simples de type troncs sous les hêtres, dont le jury appréhende la réaction des racines face à cette nouvelle sollicitation d'usage.

Malgré cette diversité et bien que les matériaux soient naturels et les structures proposées simples, le jury regrette le peu d'activités pour les petits enfants et il s'interroge sur la capacité d'accueil de grands groupes par la place centrale, où notamment la pergola végétalisée pourrait représenter un obstacle aux flux d'enfants.

L'accès à l'EMS et les terrasses de l'Ancien-Stand

L'accès à l'EMS est réorganisé pour améliorer la connectivité et la fluidité des parcours. Une série de gradins relie l'allée piétonne à l'entrée principale, tout en offrant des espaces de pause. Le projet «IL SERA DEUX FOIS» cherche à renforcer les interactions entre l'EMS et l'école notamment par un ouvrage – rampe à 4%-sur pilotis. Ces aménagements utilisent des matériaux issus du site, valorisant le réemploi et renforçant l'identité patrimoniale du quartier. Toutefois, la passerelle prévue au pied des hêtres pourpres pour l'accès à l'EMS soulève des réserves. L'intervention, jugée trop lourde et déconnectée des dynamiques spatiales, isole une partie du site et nécessite une grande complexité constructive remettant en question sa pertinence.

Chemin de l'Ancien-Stand

L'aménagement de ce chemin au nord du périmètre de concours n'est que peu travaillé par les concepteurs qui concentrent pertinemment les efforts sur le renforcement des plantations en bordure du chemin, à l'intérieur du quartier.

Station m3

La place de l'Ancien-Stand devient un pôle d'échange reliant le quartier au reste de la ville, avec un espace de distribution des flux piétons et cyclistes. Elle est généreusement arborisée et bien que le jury reconnaisse le besoin de planter et d'augmenter la canopée urbaine, il relève le risque, à cet endroit, de ne pas pouvoir atteindre cette image en raison des contraintes techniques au sous-sol. Le traitement de la place de l'Ancien-Stand avec un revêtement pour elle-même cadrée d'un trottoir et d'un cheminement en revêtement bitumineux interroge sur l'identité qui lui est conférée en adéquation avec les flux générés par la station du m3.

Posture vis-à-vis de la substance patrimoniale

À travers des interventions différenciées, « IL SERA DEUX FOIS » valorise le patrimoine bâti et végétal (étude des essences végétales existantes) tout en y ajoutant une touche contemporaine, notamment par la réorganisation des accès, la création de nouveaux cheminements et la mise en avant des principes écologiques. Cependant, la posture adoptée vis-à-vis de la substance patrimoniale, conjuguée à des choix programmatiques et techniques, soulève des questions quant à l'équilibre global du projet, son adéquation au concept de base et la pertinence des interventions (cf. passerelles).

Végétation

Le projet met en avant une démarche ambitieuse pour renforcer la canopée urbaine et enrichir la biodiversité. Une palette végétale diversifiée, composée d'essences locales et adaptées au climat futur, vise à préserver l'identité du site -par exemple par le maintien des teintes pourpres- tout en apportant une réponse aux enjeux climatiques. La création de corridors écologiques et la valorisation de strates végétales en bordure forestière témoignent d'une attention particulière à la continuité biologique.

Le principe de plantation

Les interventions privilégient la densification des strates arbustives en lisière et la restauration des bosquets initiaux. Le sol est perméabilisé pour encourager une infiltration naturelle des eaux et améliorer la résilience écologique du site.

Usages

L'attention portée à la diversité des usages est une des forces du projet. Les espaces sont conçus pour accueillir un large éventail d'activités intergénérationnelles, allant des aires de repos aux espaces de jeu et pour encourager les interactions sociales. Cependant, l'offre ludique, jugée insuffisante en regard des besoins spécifiques liés aux programmes scolaires, APEMS et UAPE, constitue une faiblesse notable. La hiérarchie des espaces, bien qu'intelligemment pensée, aurait nécessité une densification des aménagements pour mieux répondre aux attentes fonctionnelles des différents groupes d'usager-e-s, alors que l'aire de jeux qui côtoie l'extrémité de l'allée centrale et les parvis de l'école avec celui des salles de sport pose question quant à sa compatibilité avec les diverses activités générées par cet endroit.

Dispositifs de gestion des eaux

Le projet intègre des solutions ponctuelles pour la gestion des eaux pluviales, notamment un biotope didactique, des bassins de rétention et des surfaces perméables. Bien que ces interventions soient cohérentes avec les objectifs climatiques, elles manquent d'envergure et peinent à répondre pleinement aux défis hydrologiques du site. Le jury met notamment en évidence la gestion des eaux du parking au nord de la parcelle passant par un biotope, qui interroge sur la compatibilité avec la vocation proposée en tant que milieu naturel. Une approche plus systémique, intégrant une gestion visible et pédagogique des eaux, aurait renforcé la pertinence de la proposition.

Matériaux et mobilier

Le choix des matériaux met en avant des principes durables, avec une réduction des surfaces imperméables et un recours au réemploi pour certaines structures. Le mobilier, pensé pour la convivialité et la modularité, s'intègre bien dans le site. Cependant, certains choix, comme la création d'un escalier monumental et d'une pergola près du mur existant de la cascade, semblent démesurés et impactent négativement la perception patrimoniale du lieu.

Solutions de stationnement

Le réaménagement des zones de stationnement en périphérie et la priorisation de la mobilité active sont des éléments positifs du projet. Toutefois, l'aménagement d'un parking envisagé à l'entrée de l'allée principale pourrait quelque peu nuire à l'atmosphère tranquille que la Ville souhaite créer.

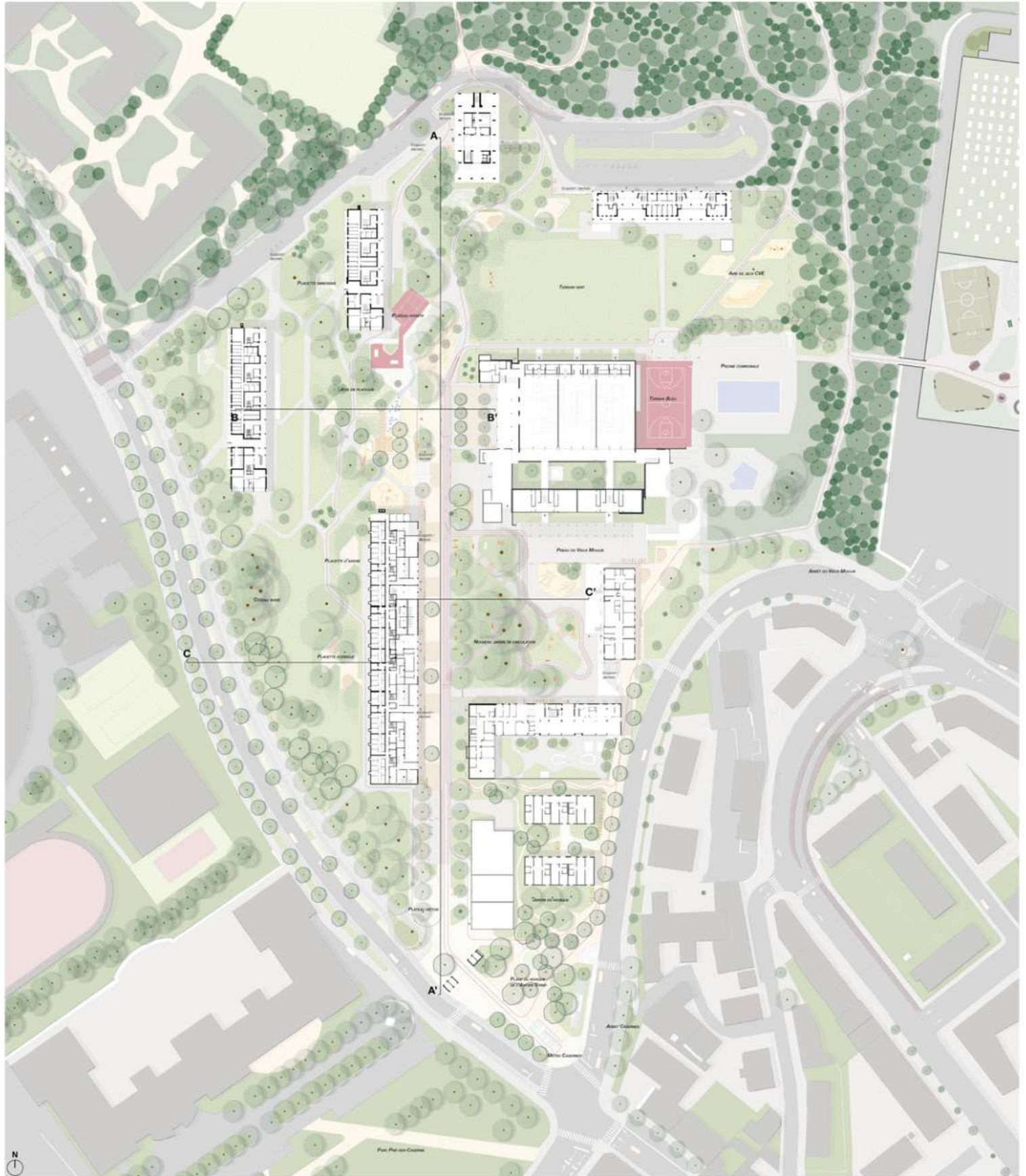
Conclusion

Malgré des intentions fortes et une vision globale cohérente, le projet peine à convaincre sur plusieurs aspects clés. L'offre ludique, trop limitée, ne répond pas aux besoins spécifiques des programmes scolaires -APEMS et UAPE- limitant ainsi son adéquation fonctionnelle. La gestion des eaux, bien qu'amorcée par la création d'un biotope, reste insuffisante face aux enjeux hydrologiques et climatiques du site. Enfin, certaines interventions patrimoniales, notamment autour du mur de la cascade et des hêtres rouges, sont jugées lourdes voire dénaturantes, compromettant l'équilibre entre préservation et renouvellement. Ces éléments ont conduit le jury à s'interroger sur la capacité du projet à répondre pleinement aux attentes et à valoriser durablement le quartier.

Projets éliminés au 2nd tour

PLAINE AIRE(S) | projet n° 2

Urbanité(s)
AB ingénieurs sa
Avis Vert
Bruno Marchand





Le projet de gestion des eaux dans le quartier de l'Ancien-stand adopte une approche globale par des ouvrages de maîtrise d'ouvrage liés aux changements climatiques. Il s'agit de la gestion des eaux de pluie et de la gestion des eaux de surface, notamment avec l'installation de noues et de bassins de rétention des eaux de pluie, ainsi que de la gestion des eaux de surface et de la gestion des eaux de pluie.

Le secteur 2 (principalement constitué d'espaces verts et de cheminements), présente également des enjeux liés à la gestion des eaux de pluie, notamment en matière de stockage et de traitement des eaux de pluie. Ces enjeux sont traités par la mise en place de noues et de bassins de rétention des eaux de pluie.

Le secteur 3 (principalement constitué d'espaces verts et de cheminements), présente également des enjeux liés à la gestion des eaux de pluie, notamment en matière de stockage et de traitement des eaux de pluie. Ces enjeux sont traités par la mise en place de noues et de bassins de rétention des eaux de pluie.

QUESTION DURABLE DES EAUX POUR LE QUARTIER DE L'ANCIEN-STAND : ENTRE SOBRIÉTÉ ET INNOVATION



UNE AQUIFECTURE VÉGÉTALE

Le projet de gestion des eaux dans le quartier de l'Ancien-stand adopte une approche globale par des ouvrages de maîtrise d'ouvrage liés aux changements climatiques. Il s'agit de la gestion des eaux de pluie et de la gestion des eaux de surface, notamment avec l'installation de noues et de bassins de rétention des eaux de pluie, ainsi que de la gestion des eaux de surface et de la gestion des eaux de pluie.

UNE MATÉRIALITÉ AU PROFIT DES USAGES

Le projet de gestion des eaux dans le quartier de l'Ancien-stand adopte une approche globale par des ouvrages de maîtrise d'ouvrage liés aux changements climatiques. Il s'agit de la gestion des eaux de pluie et de la gestion des eaux de surface, notamment avec l'installation de noues et de bassins de rétention des eaux de pluie, ainsi que de la gestion des eaux de surface et de la gestion des eaux de pluie.

- **Aspects d'arboriculture** : Afin de répondre au caractère innovant, divers aspects sont pris en compte dans la conception, notamment une nouvelle génération d'arbres, plus résistants, plus adaptés aux conditions de culture, plus résistants à la sécheresse, plus résistants à la pollution, plus résistants à la pollution, plus résistants à la pollution.
- **Valorisation d'un site herbacé** : Historiquement couvert par le grand préage, le site est aujourd'hui majoritairement constitué de surfaces asphaltées. Pour répondre aux enjeux de biodiversité, de résilience et de gestion des eaux de pluie, le projet propose de valoriser ce site herbacé en installant des noues et des bassins de rétention des eaux de pluie.



LA BONNE LUMIÈRE AU BON ENDORMIR

Le projet de gestion des eaux dans le quartier de l'Ancien-stand adopte une approche globale par des ouvrages de maîtrise d'ouvrage liés aux changements climatiques. Il s'agit de la gestion des eaux de pluie et de la gestion des eaux de surface, notamment avec l'installation de noues et de bassins de rétention des eaux de pluie, ainsi que de la gestion des eaux de surface et de la gestion des eaux de pluie.



Jardins d'inspiration

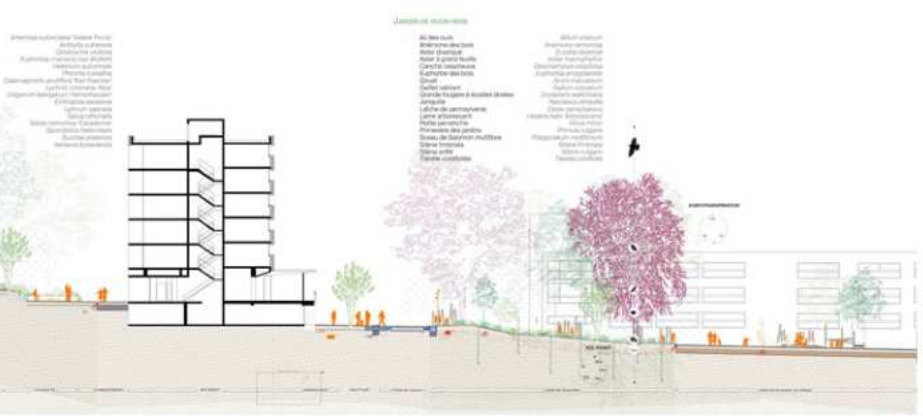
Le projet de gestion des eaux dans le quartier de l'Ancien-stand adopte une approche globale par des ouvrages de maîtrise d'ouvrage liés aux changements climatiques. Il s'agit de la gestion des eaux de pluie et de la gestion des eaux de surface, notamment avec l'installation de noues et de bassins de rétention des eaux de pluie, ainsi que de la gestion des eaux de surface et de la gestion des eaux de pluie.



VUE DEPUIS L'ALLÉE DES PLAINES DU LOUP



PLAN DU JARDIN DE CIRCULATION_1:200



Coupe CC_1:200

UN COING DANS LA PENTE | projet n° 5

Collectif de l'Ancie-Stand :

Fanny Christinaz

Desbois Duvert

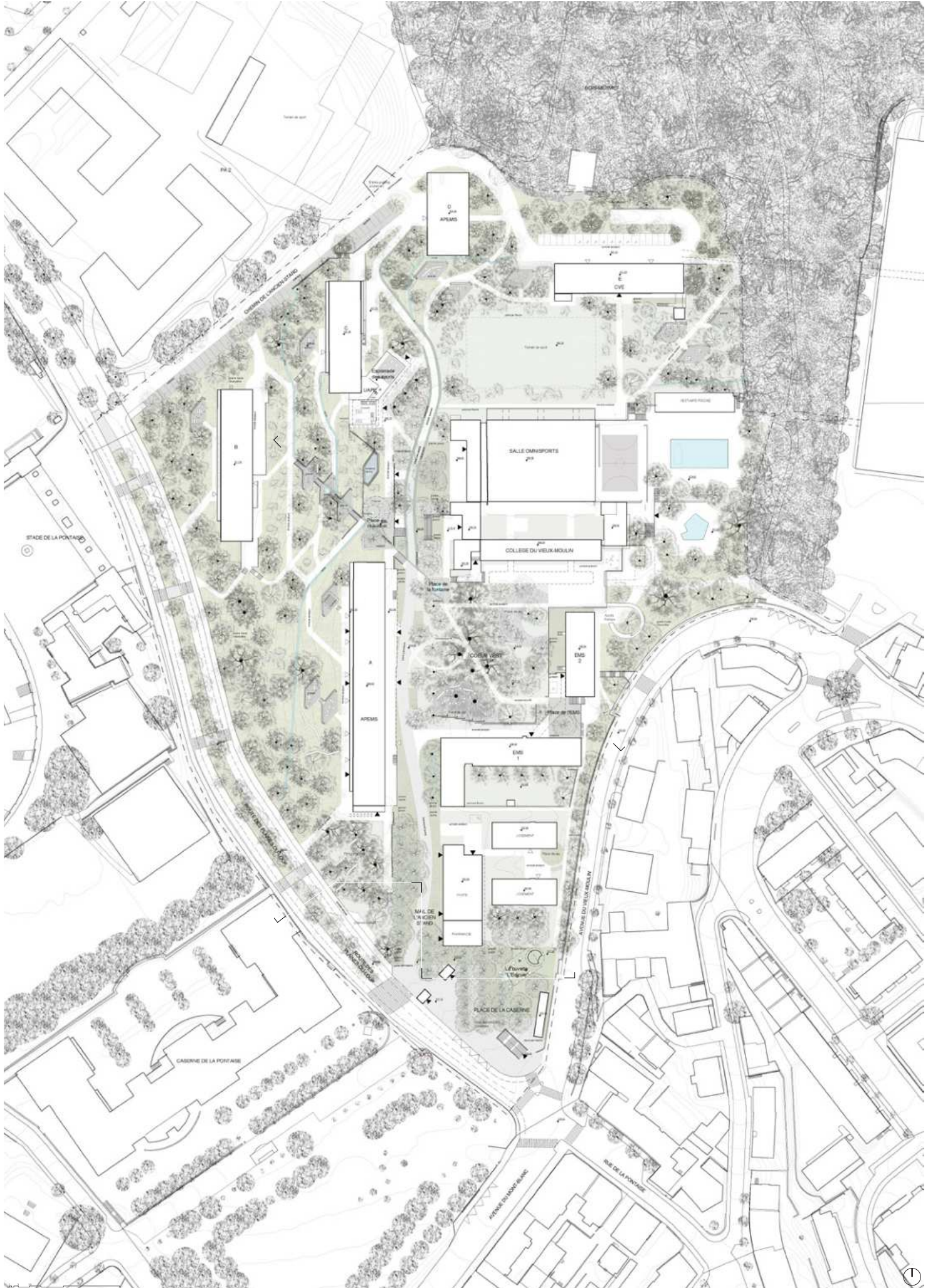
Robert Perroulaz

BMG

Ultra-Récup

En Commun

Biolley Pollini



UN COING DANS LA PENTE

Concours pour les espaces publics de l'Ancien Stand

Lausanne

Volumineux, cotonneux, jaune et très odorant à maturité, c'est le coing, fruit du cognassier (*Cydonia oblonga*) qui a été choisi pour orner les cotées du quartier de l'Ancien Stand. Tout d'abord, c'est un arbre, certes de petite taille, mais qui demande peu, voir pas d'entretien, et pas de traitement non plus. C'est un arbre de caractère, qui se courbe et qui peut accueillir les enfants grimpeurs. Son fruit ne se déguste pas directement sur l'arbre, mais nécessite une transformation dont une cuisson. Le coing représente un multiculturalisme car il est cultivé et consommé de diverses manières sur l'ensemble du globe. Du bassin méditerranéen, on le connaît en marmelada (confiture de coing). En

Amerique du Sud, on le connaît en dulce de membrillo (pâtes de coing). Dans le Maghreb il est mélangé dans les tajines. Dans les Balkans, on le boit fermenté. En Chine, il est bu en jus frais et apprécié pour son apport en vitamine C. Le projet du « coing dans la pente » intègre cette plante autant spatialement que temporairement et imagine une nouvelle centralité du quartier, la place du chaudron, sur laquelle à lieu, une fois par année, la fête du coing. Récettes, cuisson et rassemblement ont lieu durant l'automne pour que les habitants soient fiers et heureux de leur coing !



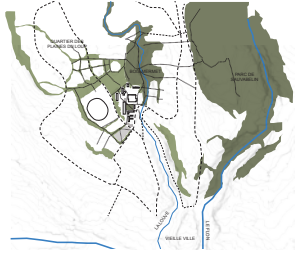
Plan sur la Diagonale 1:200



Perspective sur la place du Chaudron et le Coeur Vert



Plan sur le Mail 1:200



- 7 % du site subit une intervention lourde (jusqu'à 5m)
- 16 % du site subit une intervention légère (<1m)
- 370ml de noue (remblai <1m)

INTÉGRATION URBAINE

Les deux cours d'eau principaux de Lausanne, le Flon et la Louve, accompagnent les deux gros pôles verts du nord de la ville. Le Bois Mermet, pour gagner en surface, s'étend dans les quartiers adjacents du P22 et de L'Ancien Stand. Ces deux quartiers, fortement boisés, connectent les coteaux verts penchés les uns aux autres. Dans le périmètre de l'Ancien Stand, site à l'origine taillé pour un stand de tir en bord de ville, on se situe 100 ans plus tard dans une urbanité dense, au croisement des chemins nord-sud entre les nouveaux quartiers des Peignes du Loup et le centre ville et est-ouest entre Borde et Boisy. Ces deux nouveaux axes sont transformés : le mail, qui change de fonction et devient axe de filiation, subit un changement de géométrie, de

la ligne droite à la courbe. La diagonale des placettes Desarzens est complétée par trois nouvelles centralités Place du Chaudron (feu), Place de la Fontaine (canal et citerne) et Place de l'Orme (EMS). Ces deux axes se rencontrent dans un Coeur Vert où toutes les générations se retrouvent à l'ombre des grands arbres.

PATRIMOINE ET CONCEPT

Dans les années 60, le paysagiste Jean-Pierre Desarzens a défini ce nouveau quartier idéal lausannois. Le plan reflète une réflexion précise entre des logements de grandes dimensions et de vastes programmes publics. Il combine des espaces pour se mouvoir de tailles variées : de la placette en losange semi-privée aux généreux prépas et terrain de sport. Il mêle des grands axes amples, rectilignes et efficaces, aux cheminements sinueux entre les massifs de plantes. Des rampes, aux escaliers, au jardin en terrasse et aux murs de soutènement. L'aménagement Desarzens épouse la topographie et guide efficacement le lausannois dans la pente.

Le projet « Un coing dans la pente » réinterprète le langage existant et l'adapte aux données climatiques, sociales et économiques actuelles. Libérer les sols, restaurer la canopée, laisser une grande place aux deux roues, mettre le piéton au premier plan et la voiture en arrière-plan, accueillir les nouveaux programmes périodiques, s'intégrer dans un quartier en rapide transformation et le tout, avec des moyens limités. L'objectif principal du projet est de transformer efficacement l'espace en économisant les ressources, en respectant et intégrant les habitants tout en gérant l'eau et la terre de manière cohérente.



Coupe de la Diagonale 1:200

TRAIT-D'UNION | projet n° 6

In Situ SA
BCPH

CONCOURS Ancien Stand | TRAIT-D'UNION

PANÉLS DES ESPACES D'ACCUEILS DE L'ALLÉE
Allée centrale - Plan 1:200



UN CŒUR LINÉAIRE La structure d'un cœur de quartier appropriable

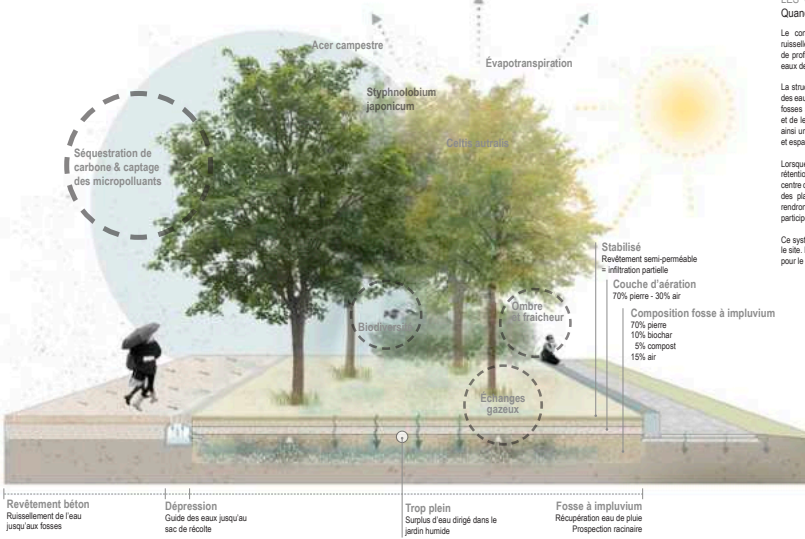
Le cœur de quartier est dessiné par le fort caractère linéaire de l'allée. Afin de dynamiser cette structure, le projet propose une succession d'espaces d'accueil. D'abord, le parvis qui se veut appropriable par les structures au rez-de-chaussée accompagnée l'allée le long du bâtiment A. Ainsi, un café peut y installer sa terrasse, l'APEMS des jeux, les habitants des tables, etc.

L'allée est ponctuée à l'est par une succession d'espaces - que nous appelons «salons», qui profite aux personnes en recherche d'ombre et de fraîcheur. Leur emplacement à équidistance entre l'EMS, les habitations et les structures d'accueil enfantines instaure un climat induit et convivial. Un des salons se dresse davantage sous le signe du partage et des jeux, tandis que l'autre se rapporte plus à une atmosphère calme, vouée à la détente.

Entre les salons, des jardins humides prennent place. Ils sont garants de l'équilibre entre les espaces appropriables par l'humain et ceux propices à la biodiversité. Ils renforcent également le caractère arboré du site ainsi que son rapport étroit au jardin.

Finalement, l'allée est tenue à ses extrémités par deux places: au sud, la place de la Poste, au nord, celle du Vieux-Moulin. Elles marquent le début et la fin de cette allée et de son caractère unique. Ces deux places forment les plaques tournantes qui saisissent les accroches rayonnant dans le périmètre. Elles permettent donc d'ancrer cette allée dans son environnement.

AMÉNAGEMENT D'UN CŒUR DE QUARTIER MULTIFONCTIONNEL Salon de rencontre - Axonométrie 1:50



RÉINTERPRÉTATION DE «L'ALLÉE CENTRALE» Perspective sur l'allée et les salons



SUCCESION DES ESPACES D'ACCUEILS Allée centrale Salons - Coupe 1:150



LE REFLET DE LA VALORISATION DE L'EAU AU CŒUR DU QUARTIER Schémas du chemin de l'eau



Schémas de la qualité d'infiltration des revêtements



LES QUALITÉS DE L'EAU PLUVIALE Quand l'eau façonne l'espace public

Le contexte topographique du site dirige les eaux de ruissellement jusqu'au centre du quartier. Le projet propose de profiter de cette occasion pour valoriser et exploiter ces eaux de pluie.

La structure de l'allée est ainsi essentielle à la récupération des eaux stratégiques. En effet, les salons sont dressés sur des fosses à impluvium permettant d'accueillir les eaux de pluie et de les intégrer à un circuit à l'échelle du site. Ils prennent ainsi un rôle multifonctionnel : valorisation des eaux de pluie et espaces de rencontre de qualité.

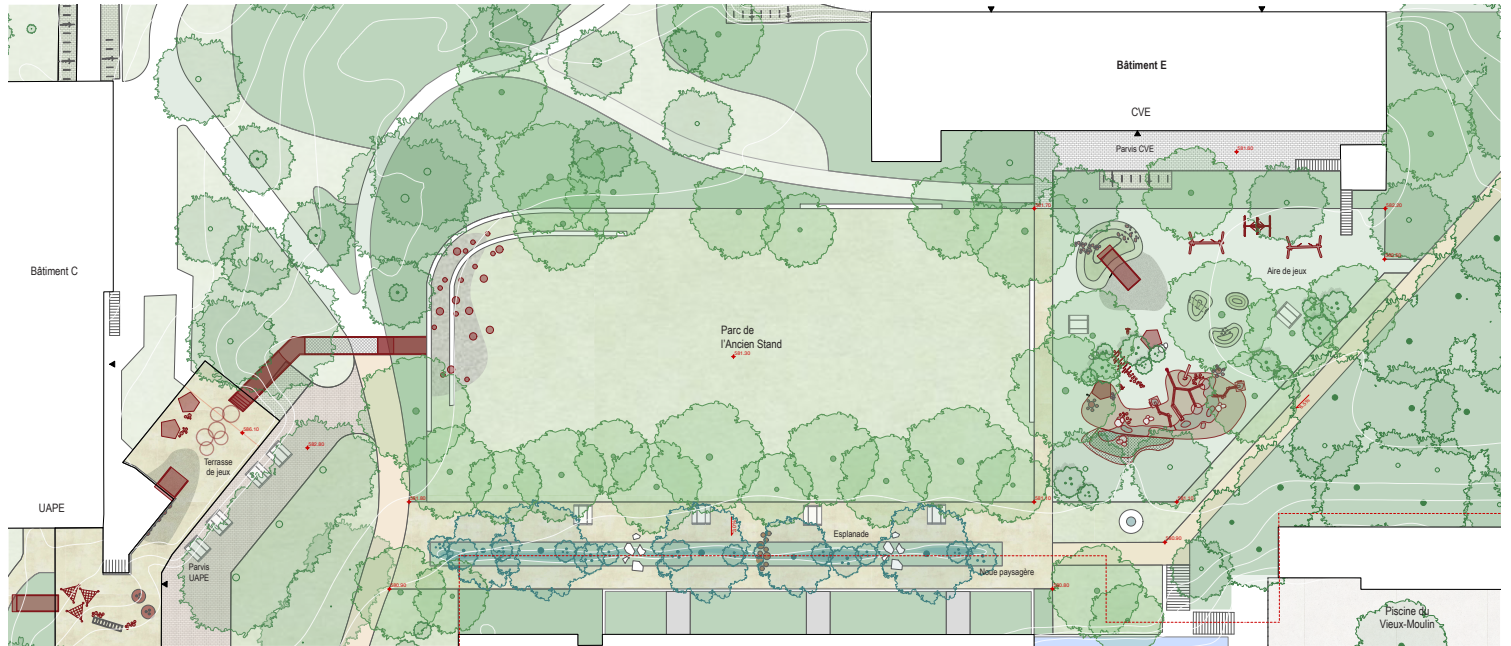
Lorsque ces fosses atteignent leur capacité maximale de rétention, un trop-plein se déverse dans le jardin humide au centre de l'allée. Le jardin est voué avant tout à l'ensemencement des plantes et à l'accueil de la biodiversité. Les plantes rendront cependant bien leur service écosystémique et participent à la qualité du cœur de quartier.

Ce système permet ainsi de capter et de retenir les eaux sur le site. L'eau devient ainsi porteuse d'une nouvelle ambiance pour le centre du quartier.

CONCOURS Ancien Stand | TRAIT-D'UNION



UN TERRAIN DE JEUX SANS LIMITE
Parc de l'Ancien Stand - Zoom 1:200



UN LIEU DE JEUX ET D'HISTOIRES
Croquis d'ambiance dans la place de jeux principale



- Aventure et imagination**
Plan forestier, développement d'un décor arboré, socle de jeux et d'histoires
- Promenade**
Du cœur de quartier au bois de Mermat jusqu'à la Louve
- Découverte et création**
Jeu d'eau et de sable, comprendre et inventer le parcours de l'eau
- Cachette et discussion**
Cabanes de port-voix, un moment pour s'échanger des histoires fabuleuses
- Conquête et sport**
La colline, l'épreuve finale du chemin ludique: ce sommet à gravir, avant de gagner le généreux espace de jeu

LE TERRAIN DE JEUX DE L'ANCIEN STAND
Un lieu pour se retrouver, jouer et échanger

Dû à la situation du quartier en tant qu'hôte de nombreuses structures enfantines, le projet propose de fédérer les petits et plus grands enfants au sein d'un généreux espace. Une évolution du terrain vert existant est amenée pour proposer un large panel de jeux et d'interactions ludiques. Cet ensemble de jeux se veut inclusif, varié et soutenu du remplissage des matériaux.

Le terrain vert est un point d'entrée dans les promenades du site. Il est aussi l'aboutissement du «fil rouge», le sentier à la conquête de jeux et d'aventure. Ce sentier s'accroche à l'ouest du terrain, ou nous proposons de profiter du filas existant pour restaurer des gradins. Ainsi, le terrain vert évoque réellement un terrain de jeux, à l'image d'un stade miniature. La pelouse est aussi accompagnée d'une généreuse esplanade ombragée. Équipée de table de ping-pong et de terrains de pétanque, elle invite tous publics à profiter de sa fraîcheur. Une noue borde de l'esplanade, celle-ci recueille les eaux de pluie et celles des jeux en amont. Elle devient elle-même un jeu, lorsqu'il s'agit de la traverser.

Finalement, en marge du terrain ouvert, l'aire de jeux arborée crée un contraste. Les équipements font appel à la créativité des enfants, ce qui se fait autour des histoires à travers les arbres ou des parcours de l'eau dans le sable. Le projet apporte le socle, aux enfants d'inventer les récits.

LA NOUVE : UN JEU ET UNE VALEUR ÉCOLOGIQUE
Croquis de la structure ludique de la noue



VALORISATION DES ÉLÉMENTS EXISTANTS



PROPOSITION D'EXPERIENCE DE TRAVERSÉE



STRUCTURES ARBOREES



Ratio des plantations:
15 arbres abattus
2 transplantations de jeunes sujets
87 arbres plantés
300m² de plan forestier
dans le périmètre du mandat à la clé

La végétation est l'élément identitaire du site. Cette image des immeubles émergeant d'une généreuse canopée doit perdurer. Ainsi, nous proposons de développer ce caractère arboré en ouvrant la palette végétale. La palette proposée croise aussi celle de l'existant pour maintenir une cohérence.

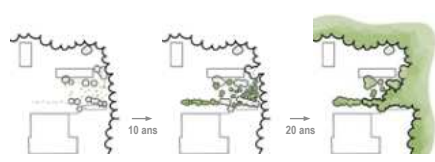
La sélection d'essence est avant tout stratégique par rapport à l'évolution climatique ainsi qu'aux milieux qui accueillent ces plantes. Leur rôle dans l'espace est tout aussi déterminant dans le choix. Les arbres dits «de parc» ont été choisis pour créer une forte présence à leur seuls. Les arbres de places assurent le développement d'une canopée généreuse malgré un sol peu fertile. Ceux de renforcement sont proches à la biodiversité et sont majoritairement indigènes. Les essences d'accompagnement sont des arbres de premières grandeurs assurant la fonctionnalité des voies de circulation sans conflit avec le développement de la végétation. Finalement, le jardin de Desbarats est réinterprété avec une nouvelle palette de vivaces. Réinstaurant la qualité d'espace ouvert d'origine.

PARC	PLACE	FRANGE	CHEMINEMENT	JARDIN
Tilia henryana	Syrrhiodium japonicum	Carpinus betulus	Platanus x hispanica	Echinacea purpurea
Acer monspessulanum	Celtis australis	Alnus incana	Quercus suber	Gaura lincheri
Ostrya carpinifolia	Melia azadirach	Acer campestre	Quercus castaneaifolia	Euphorbia characias
Parrotia persica	Gymnocodium dioica	Sorbus aucuparia	Celtis australis	Salvia pratensis
Diopyros kaki	Acer campestre	Prunus avium	Acer platanoides	Verbena officinalis

STRATÉGIE DE PLANTATION

Faire entrer le bois de Mermat

Le bois de Mermat est invité à entrer davantage dans le site. Cette proposition permet d'avoir une première ambiance forestière à même le quartier, amenant ainsi la possibilité de profiter d'un cadre davantage arboré sans quitter le quartier pour autant. Pour développer cette ambiance, le projet propose de planter des sujets de force 12/14 et 14/16 isolés ou groupés par trois. Cet espace étant adjacent à une aire de jeux, le bois prendra la forme d'un espace ludique appropriable composé d'essences indigènes port-naturel.



Assumer les prémices du bosquet des Plaines du Loup

Du côté de la route des Plaines-du-Loup, l'arborisation esquisse les prémices d'un bosquet forestier délimitant le quartier. Le projet propose d'assumer la force de cette frange en renforçant sa structure. Cette présence arborée permet de faire tampon entre la route et le quartier, soulignant l'ambiance «forêt» du quartier. Ici, la stratégie proposée est de planter des arbres et arbustes de force 80/100 et 100/125 (à l'image d'un plan forestier) et ponctuellement quelques sujets plus développés (14/16) pour assurer un relief cohérent. L'espace deviendra à terme l'hôte de la petite faune.



CONCOURS Ancien Stand I TRAIT-D'UNION

LE DÉVELOPPEMENT DU M3:
UNE OPPORTUNITÉ DE PROJET
La place de la station Caserne

La future station du M3 prend place au pied du quartier. Elle jointe l'entrée du quartier et devient ainsi le seul du site pour les personnes s'y rendant en transports publics. Le projet propose d'intégrer cette place dans la cohérence d'aménagement du quartier pour transmettre de manière évidente le contexte de l'arrêt du métro.

Le dimensionnement de la station amène à repenser la structure du carrefour croisant la route des Plaines-du-Loup avec l'avenue du Vieux-Moulin. Cette opportunité permet de raccourcir les passages piétons amenant une proximité avec les quartiers adjacents. Dans la continuité, la route des Plaines-du-Loup profite également d'une nouvelle composition. La suppression de la ligne de bus permet de développer une généreuse végétation qui aura pour but de créer la continuité avec le quartier des Plaines-du-Loup (PA2 notamment).

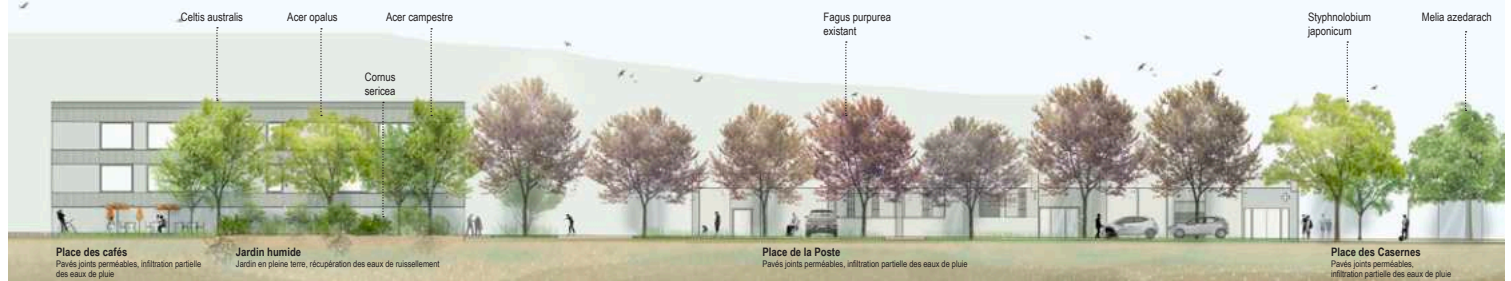
La qualité de ces aménagements est avant tout de pouvoir développer des espaces circulables agréables pour les piétons et cycles, tout en respectant les autres flux. Il s'insère dans la succession des espaces d'accueil qui composent l'arrêt du projet.

In fine, le projet dans son ensemble, vise à proposer un large panel d'espaces appropriés, et ce pour tous les usagers, tout en réalisant la valeur de l'eau et de la végétation au centre des réflexions. Il renforce les valeurs sociales du site autour du partage et des rencontres. Invitant de cette manière, à considérer le quartier de l'Ancien-Stand comme trait d'union unissant vivres et ensemble.

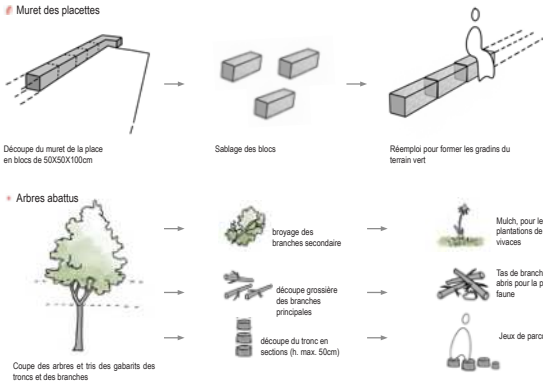
LA PLACE CASERNE
Station de métro «M3», Caserne - Zoom 1:200



DE PLACE EN PLACE
Entrée de l'allée centrale - Coupe 1:150



VALORISER LA MATIÈRE EN PLACE Schémas principe de remplissage des matériaux existants



Dans la suite logique de la valorisation de l'eau et du patrimoine végétal, les matériaux en place ont aussi fait partie de nos réflexions. Au-delà des réflexions autour de l'équilibre des terrassements, le projet invite à recycler les matériaux clés du site.

Ainsi, les murets des places de Desazeres sont repris pour composer les futurs gradins du terrain vert. Les arbres abattus feront aussi l'objet d'une revalorisation. Soit en jeux, soit en élément profitant à la biodiversité et/ou à la végétation en place.

MAILLAGE DES MOBILITÉS Schémas des mobilités maintenues

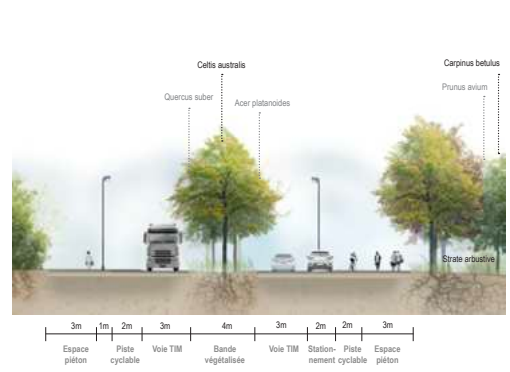


Schémas des mobilités actives

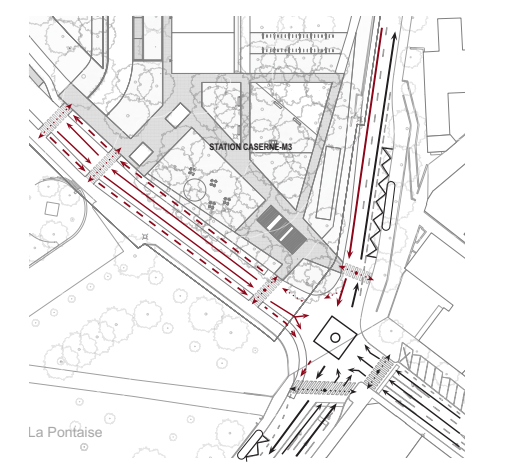


- TIM
- TIM accès à assurer
- Boule de rebroussement
- M3
- Stationnement PMR: 20 places
- Stationnement autopartage: 10 places
- Stationnement conservé
- Points de tri des déchets
- Station «Caserne» M3
- Piste cyclable
- Voie cyclable
- Stationnement vélo
- Ave principal piéton
- Cheminement secondaire du quartier
- Cheminement de quartier
- Zone 20 km/h
- Zone piétonne

ROUTE PLAINES-DU-LOUP Coupe des gabarits de la route - 1:200



CARREFOUR DES LA ROUTE DES PLAINES DU LOUP ET DE L'AVENUE DU VIEUX-MOULIN Schéma principe des circulations

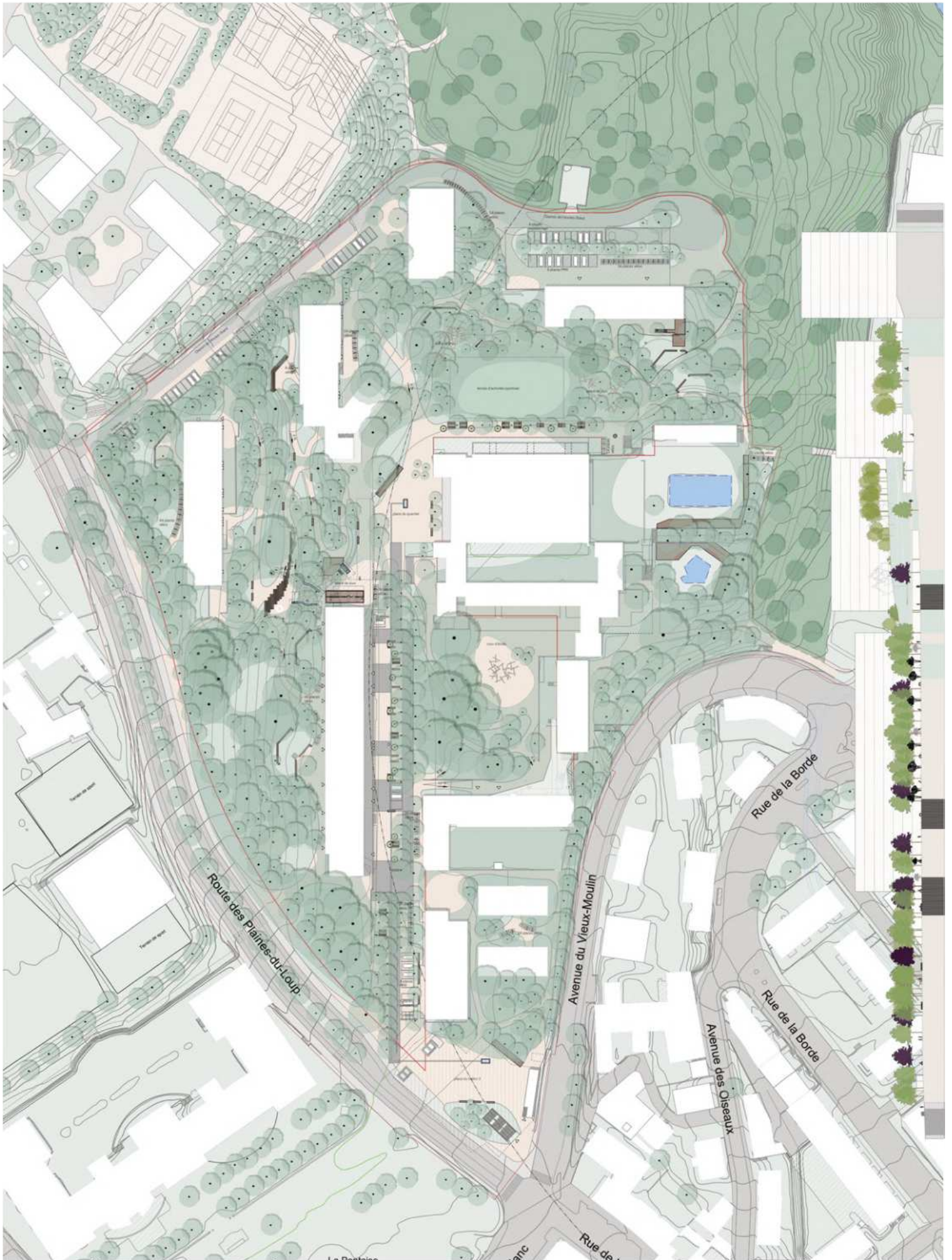


- Principes existants**
- Carrefour avec signalisation lumineuse
 - TIM
 - Cycles + bus + TIM
 - Arrêts de bus
 - Passage piéton régulier
- Principes projetés**
- TIM
 - Cycles + bus + TIM
 - Cycles
 - Cycles + TIM
 - Passage piéton régulier
 - Passage piéton non régulier

Projet éliminé au 1^{er} tour

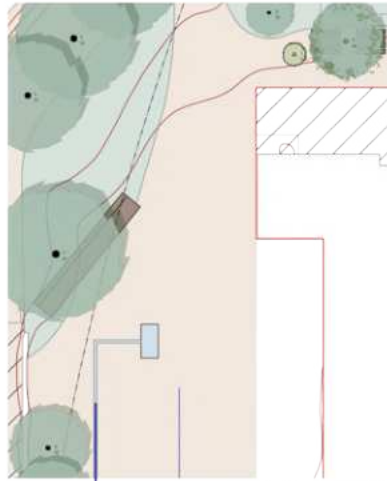
Au cœur du bois | projet n°7

Uniola AG

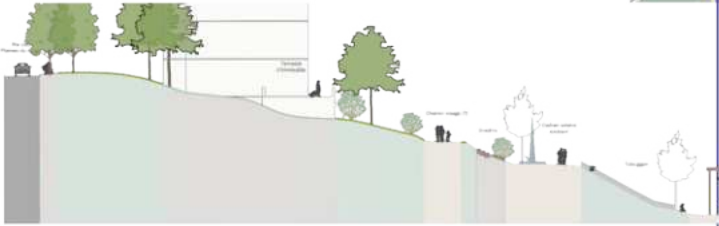


Plan de masse

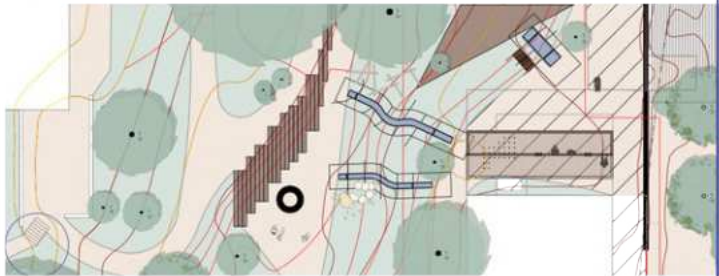




Détail place de quartier



Coupe



Détail place de jeux



Coupe



Détail EMS



Détail M3



Au cœur du quartier



Le quartier de l'Ancien-Stand, entouré au sud-est par l'Avenue du Vieux-Moulin, à l'ouest par la Route des Plaines-du-Loup et au nord-ouest par le Bois Menard, est relié avec son entourage par une pluralité de chemins aux objectifs et rythmes variés. Le projet Au cœur du bois intègre des parcours incitatives reliant les habitations, les services et les activités, qu'il offre au quartier de l'Ancien-Stand. Les parcours existants, intégrés dans des chemins plus larges, sécurisés et agréables afin de convenir à toutes et tous. L'orientation sera facilitée par des paysages différenciés tout en confirmant l'identité d'un habitat boisé.

La pacification modal de l'axe nord-sud doté d'un alignement d'érables purpure (Acer platanoides / Crimson King) permet le développement de l'utilisation sociale de l'espace. La plantation de nouveaux alignements (Quercus orientalis, Tilia cordata) formeront un mail rythmant la promenade et les activités en relation avec les rez-de-chaussée. La place du quartier ferme le mail au nord et se greffe au pari Habitat. Son homologue, la place du métro M3, termine le mail au sud connectant les arbres et le public au réseau urbain.

La place du quartier et la place du métro M3 possèdent toutes les deux une grande assise en bois massif et une fontaine, actionnée par une pompe manuelle. Un canal végétalisé relie les zones en longeant le mail. Le mobilier installé donne une indication des occupations possibles de l'espace tout en restant un élément appropriable, allant de l'usage spontané jusqu'à l'organisation d'événement.

Le cœur du quartier est alimenté par le passage journalier de toute personne fréquentant le quartier de l'Ancien-Stand. Les chemins piétons sont conçus pour être agréables et sécurisés, favorisant la mobilité douce et la qualité de vie. Le projet prévoit également des zones de jeux et de détente, ainsi que des espaces verts et des alignements d'arbres pour améliorer le cadre de vie et l'esthétique du quartier.

Cheminevements



Le plan architectural illustre les chemins piétons et les zones d'activités. Les chemins sont représentés en rouge et les zones d'activités en orange. Le plan est accompagné d'une légende indiquant 'Routier' (rouge) et 'Pédestre' (orange).

Habiter la forêt



La proximité de la forêt et le parc de l'ancien-Stand en font de ce quartier d'habitation un havre de verdure. Ceci dit, cet espace est un lieu de loisir de proximité et d'ouverture à tout terrain. Les plantations d'arbres forment un ensemble cohérent avec des essences à thèmes, engaçant les logements des espaces d'activités extérieures. Les plantations d'espaces variés encouragent le renouvellement progressif du patrimoine arboré. Le choix des essences se porte sur la résistance climatique, la valeur biologique et la qualité paysagère (Pinus sylvestris, Quercus petraea, Sorbus domestica, Ulmus minor, Fagus orientalis, Corylus colurna).

Le parc bosé s'ouvre sur un terrain accueillant des activités sportives et des jeux, une place de jeux profitant du dénivelé entre la route des Plaines-du-Loup et la cour de l'école. Ces espaces jouent le mail et la place du quartier. Les usages sont plus spécifiques, mais la fréquentation est plus envahissante. Les dispositions vis-à-vis du bâti ainsi que la végétalisation offrent une relation plus discrète avec les logements. Les pieds d'immeubles pourront se démarquer afin de correspondre aux envies des habitants concernés.

Les chemins deviennent ainsi jusqu'aux pieds des bâtiments, une partie des assises en béton est conservée et agrémentée de plantation d'arbres fruitiers (pommes, poires et pruniers) et des plantes potagères vivaces (châtaigne, sauge, laurier saucé) afin d'inclure à profiter d'un jardin, mais aussi avoir la possibilité de planter et cueillir sans proscrire les récoltes. Le projet développe les chemins piétons de l'aménagement originel en les déployant des entrées des bâtiments jusqu'aux entrées extra-quartier par l'avenue du Vieux-Moulin, par la passerelle de Belavaux, aux quartiers des Plaines-du-Loup par le chemin de l'Ancien-Stand. Les traits principaux relient les habitations au mail et aux passerelles extra-quartier n'excluant pas les 0, % de pente, ce sont les seuls chemins éclairés la nuit. Les cheminevements sont en argile-calcare stabilisée (semiperméable) regroupent principalement le tracé existant afin de profiter des matériaux mis en place.

Valoriser les eaux pluviales



Pour ce quartier, déjà très arboré et majoritairement végétalisé, nous proposons de réinventer et d'infiltrer l'eau à proximité des cheminevements et places. Nous allons ainsi empêcher que l'eau s'accumule en surface.

L'utilisation des eaux pluviales permet de pérenniser les plantations. Nous utilisons des revêtements semi-perméables et arborés, la totalité des eaux pluviales dans les surfaces plantées et les fosses de plantation (voies éponge). Des bandes drainantes permettent l'infiltration de l'eau et des fosses en bordure de chemins ainsi qu'un canal végétalisé font office de rétention des eaux pluviales.

La forêt est par définition déjà une formidable rétention. L'eau de pluie arrive avec un certain retard au sol et la strate herbacée sous un arbre contient en moyenne plus de matière organique, qui fait aussi office de rétention.

Dans les secteurs hors parc arboré, nous allons placer plusieurs systèmes de rétention à très petite échelle pour rassembler l'eau des revêtements perméables et imperméables. Ces noues et fosses acheminent et infiltrent l'eau à proximité des endroits où l'eau s'accumule. Seule sur deux surfaces modestes au-dessus de constructions souterraines, l'eau est acheminée vers des zones de rétention et d'infiltration.

Les noues de ce projet de l'Ancien-Stand ont des formes urbaines et ont une valeur visuelle importante pour l'identité du quartier, nous les appelons des Canaux végétalisés. Ils sont surtout présents dans le mail et ont des formes orthogonales.

Secteur A
La forêt habitée. L'eau pluviale est infiltrée dans les grèves de ce parc arboré. Les arbres sont office de rétention. L'eau des places et cheminevements est dirigée vers les zones végétalisées en entrée à intervalles courts et réguliers.

Secteur B
Entrées ouest. Des bandes drainantes, substrat drainant de terre végétale/gavier, noues, fosses, les places et cheminevements.

Secteurs C et G
Deux zones sur des constructions souterraines, de l'infiltration dans le terrain naturel n'est pas possible, l'eau est acheminée vers une zone végétalisée plus fontaine pour la rétention et l'infiltration.

Secteur D
La rétention de l'eau pluviale se fait dans de noues toute au long du mail. L'eau est ensuite infiltrée dans les fosses de plantation des arbres pour alimenter la réserve d'eau souterraine.

Secteur E
L'eau de pluie est collectée dans des noues et acheminée vers les fosses de plantation et les zones végétalisées.

Intégrer le chantier à la vie du quartier



Nous souhaitons permettre au quartier de poursuivre son développement tout en intégrant durant les travaux des éléments incitatifs à la vie future du quartier.

Les principes de la gestion du chantier. Les travaux d'aménagement extérieur seront réalisés durant la rénovation des bâtiments, si elles sont faites par étapes, soit après la rénovation, si elles sont toutes faites au même moment.

1. Phasage allant du Nord au Sud.
2. La zone de dépôt est située sur la surface sportive au nord du projet. Cette zone de dépôt est la dernière à être démantelée à la fin des travaux de rénovation des bâtiments.
3. Travaux sur un côté des bâtiments à la fois.
4. Les travaux paysagers sont effectués sur un côté seulement à la fin du chantier, c'est l'autre côté qui est aménagé. Ainsi, il sera toujours possible de sortir dans un paysage intact.
5. La dernière étape est la motte Est du mail.
6. Pour assurer le déroulement des travaux, le mail est une artère importante au point de vue logistique. Mais ce mail est aussi une desserte principale pour le quartier d'habitation, l'EMS et l'école. Pour cette raison, le mail est réalisé en deux étapes.

Un espace quartier provisoire. Un espace quartier provisoire est réalisé sur l'espace sportif pendant les travaux. Cet espace est utilisé pour, d'un côté, avoir un site de rencontre à l'échelle du quartier et, de l'autre côté, de proposer des activités occasionnelles pour le futur parc arboré. Nous proposons pour le futur parc de cultiver les arbres et arbustes (semis et boutures) dans une première expérimentale avec les habitants, de présenter des jeux nouveaux et low tac comme l'utilisation du bois d'abattage du chantier, de faire un potager, de monter différentes manières douces de s'approprier son environnement direct et d'aménager différentes zones de rencontres.

1. Etape 1: aménagements extérieur provisoire.
2. Etape 2: aménagements extérieur.
3. Etape 3: grand travaux paysager.
4. Etape 4A: aménagements école et EMS.
5. Etape 4B: aménagements école et EMS.
6. Etape 5: première motte du mail.
7. Etape 6: dernière étape, aménagements du Nord au Sud.

Perspective





Ville de Lausanne

Service des parcs et domaines

Concours à un degré en procédure sélective selon Règlement SIA 142

Organisateur de la procédure:

Ville de Lausanne

Service des parcs et domaines

Emmanuel Graz et Marion Vanlauwe

Assistance à la maîtrise d'ouvrage:

Fischer Montavon + Associés Architectes - Urbanistes SA

Ruelle Vautier 10 , 1400 Yverdon-les-Bains

Gabriela Marcovecchio, Nadine Mermoud, Antoine Vacheresse

février 2025